

SECTION DE PSYCHOLOGIE

Licence en psychologie et Diplôme de logopédie

Guide de l'étudiant
Règlements d'études
Catalogue des cours

1997 – 1998



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SE RENSEIGNER OÙ ET QUAND ?

9, route de Drize, Bâtiment D, tél. 705.71.11., fax : 342.89.24

SECRETARIATS DES ETUDIANTS

Réception :

Premier cycle : du lundi au mercredi, de 8h. à 12h. (bureau 228)(705.96.54)

Deuxième cycle : du lundi au mercredi, de 8h. à 12h. (bureau 227)(705.98.58)

Troisième cycle : lundi et mardi matin (bureau 226)(705.96.53)

CONSEILLERE AUX ETUDES (bureau 219)(705.96.49)

Réception : du lundi au jeudi, de 10h.00 à 12h.00 et sur rendez-vous

PRESIDENCE (bureau 209)(705.95.44/96.45) : M. Pierre BOVET

Vice-Présidence : M. C.-A. HAUERT

BIBLIOTHEQUE (bâtiment A)(tél. prêt : 705.96.36)

Prêt : les lundi et mercredi 10h. à 18h. et les mardi, jeudi, vendredi 10h. à 16h.

Lecture : du lundi au vendredi, de 9h. à 20h., samedi de 9h. à 12h.
tél. prêt inter. : 705.96.31/32

ADEPSY (Association des étudiants en psychologie)

Renseignements par affichage, Battelle, Bâtiment D, à côté de la salle D 185, rez de chaussée

DATES A RETENIR

SEMESTRE D'HIVER

Début des examens

29 septembre 97

Fin des examens

18 octobre 97

Début des cours

20 octobre 97

Fin des cours

20 décembre 97

Reprise des cours

12 janvier 98

Fin des cours

14 février 98

Début des examens

16 février 98

Fin des examens

7 mars 1998

SEMESTRE D'ETE

Début des cours

9 mars 98

Fin des cours

9 avril 98

Reprise des cours

20 avril 98

Fin des cours

20 juin 98

Début des examens

22 juin 98

Fin des examens

11 juillet 98

Demande d'une année de congé :

jusqu'au 15 septembre 97

Demande d'inscription des non porteurs de maturité
ou de baccalauréat :

15 novembre 97 au 15 janvier 98

20 avril au 4 mai 98

Inscriptions aux examens de juillet 98 :

1er mars au 1er juin 98

Demande d'immatriculations :

jusqu'au 1er juin 98

Demande d'équivalences :

novembre 97, mai 98

Collèges des Docteurs :

LICENCE EN PSYCHOLOGIE et DIPLOME DE LOGOPEDIE

Guide de l'étudiant

Règlements d'études

Catalogue des cours

Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation; Section de Psychologie
9, route de Drize, CH-1227 Carouge(Genève), tél. (022)705.71.11; fax (022)342.89.24

TABLE DES MATIERES

I.	LISTE DU CORPS ENSEIGNANT	1
II.	GUIDE DE L'ETUDIANT	
II.1.	Renseignements généraux de la section	6
II.2.	Services universitaires	8
III.	REGLEMENTS D'ETUDES	
III.1.	Règlement de la licence en psychologie : entrée en vigueur en octobre 1997	12
III.2.	Règlement du diplôme de logopédie : entrée en vigueur en octobre 1995	21
III.3.	Règlement interne relatif au mémoire du diplôme de logopédie	27
III.4.	Règlement de la licence en psychologie : entrée en vigueur en octobre 1990	29
IV.	ORGANISATION DES ETUDES EN PSYCHOLOGIE	37
V.	LISTES ET DESCRIPTIFS DES ENSEIGNEMENTS DU PREMIER CYCLE	
V.1.	Listes des enseignements	40
V.2.	Descriptifs des enseignements	43
VI.	LISTE ET DESCRIPTIFS DES ENSEIGNEMENTS DU DEUXIEME CYCLE	
VI.1.	Liste des enseignements	51
VI.2.	Descriptifs des enseignements	55
VII.	LISTE ET DESCRIPTIFS DES ENSEIGNEMENTS DU DIPLOME DE LOGOPEDIE	
VII.1.	Liste des enseignements	72
VII.2.	Descriptifs des enseignements	73
VIII.	CODE D'ETHIQUE	74

I. LISTE DU CORPS ENSEIGNANT

Doyen de la faculté :	M. Jean-Paul BRONCKART (D, 201), tél. 9640
Administratrice de la faculté :	Mme Dominique PROZ (D205), tél. 9643
Président de la section :	M. Pierre BOVET
Vice-Président :	M. Claude-Alain HAUERT (D, 209), tél. 9644/9645
Conseillère aux études :	Mme Marie-Paule MICHELS (D, 219), tél. 9649
Secrétariats des étudiants :	1er cycle : Mme Carol STAHELIN (D, 228), tél. 9654 2ème cycle : Mme Denise FATIO (D, 227), tél. 9858 3ème cycle : Mme Catherine ONA (D, 226), tél. 9653
Secrétariat de la Conseillère aux études et doctorants :	Mme Edith EMMANUELLI (D, 225), tél. 9652

Corps enseignant dépendant de la section

Enseignant	Fonction	Bureau		Réception
Gilbert ASSAL Fabienne Staub	pas* as	CHUV Lausanne	314.13.10 314.13.09	Fin du cours ou sur RV
Ioanna BERTHOUD Carole Savioz	mer as	F 524 F 524	9742 9742	Me 9h.-11h.
Lucio BIZZINI Erlinde Dirks	cc sup ma	HUG	305.41.11	
Magali BOVET Charlotte du Bois-Kellerhals	mer as	F 507 F 507	9712 9712	Lu 10h.-12h.
Pierre BOVET Roberto Caldara Bruno Crochet François Bernaschina Barbara Müller	po as as as as	F 502 F 503 F 503 F 505 F 555	9700 9701 9701 9702 9703	sur RV

* Pour les abréviations des titres, voir page 5
N.B. Tous les n° de téléphone peuvent être appelés directement en composant le préfixe 705 (ex: 705 9644)

André BULLINGER	po	A 205	9798	sur RV (9697)	Claude-Alain HAUERT	pt	F 345	9770	Ma tte journée
Sophie Mean	as	A 206	9817		Blaise Christe	as	F 340	9765	
Geneviève Petitpierre	as	A 206	9799		Philip JAFFE	cc	A 230	9789	Je 14h.-16h.30
Véronique Vulliet	as	A 203A	9825		Hélène Rey Wicky	as	F 514	9718	
Jocelyne BUTTET-SOVILLA	cc	F 207	9748	sur RV	Susanne KAISER	mer	F 352	9778	sur RV
Alain CONTENT	cc	F 206	9810	Jours du cours 10h.-13h.	Véronique Tran	as	F 351	9777	
Jacques D. de LANNOY	po	F 539	9723	Lu-Me-Ve	Helga KILCHER	mer	A 202	9787	Lu 9h.-10h.
Martine di Capua	as	F 540	9724	12h.30-13h.15	Fabio LORENZI-CIOLDI	mer	AII-621	343.92.42	sur RV
Hélène Hagry	as	F 540	9724		Anne-Claude Dafflon	as	AII-615 A	343.92.42	
Rachel Lehotkay	as	F 540	9724		Rafael MILLAN	mer	A 203b	9796	sur RV
Anik de RIBAUPIERRE	po	F 347	9772	Lu 16h.-17h.	Tamara Mantegazza	as	A 206	9799	
Thierry Lecerf	as	F 346	9771		Jacques MONTANGERO	pad	F 509	9710	Lu 11h.30-
Joëlle Leutwyler	as	F 349	9775		Francisco Pons	ma	F 511	9711	12h.30 ou RV
Laurence Poget	as	F 349	9775		Odile Lecerf	as	F 511	9711	
Geneviève de WECK	cc	F 205	9844	sur RV	Pierre Olivier Willequet	as	F 511	9711	
Nathalie Niederberger	as	F 205	9844		Pierre MOUNOUD	po	F 337	9762	Je 10h.-12h.
Willem DOISE	po	AII-613	434.92.43	sur RV	Maryse Badan	ma	F 339	9764	ou sur RV
Patricia Roux	ma	AII-619	343.92.43		Laurence Chillier	as	F 340	9785	
Anne-Claude Dafflon	as	AII-615A	343.92.43		Gabriel MUGNY	po	AII-619	343.92.42	Me 8h.-10h.
Monica Herrera-Delgado	as	AII-615A	343.92.43		Fabrizio Butera	ma	AII-624A	343.92.42	
Christian Staerkle	as	AII-615A	343.92.43		Margarita Sanchez-Mazas	ma	AII-615B	343.92.42	
Ariane ETIENNE	po	A54-005	7127/7118	Ma et Lu après	Juan Manuel Falomir Pichastor	as	AII-624A	343.92.42	
Roland Maurer	ma	A54-005	7127	cours ou RV	Jenny Rose Maggi	as	AII 624A	343.92.42	
Jennifer Cattet	as	A54-006	7127/7118		Alberto MUNARI	po	F 545	9730	sur RV
Valérie Derivaz	as	A54-006	7127/7118		Adriano Cattaneo	as	F 546	9731	
Andrea Griffin	as	A54-006	7127/7118		Laurence Dispaux	as	F 546	9731	
Donata FABBRI-MUNARI	cc	F 545	9730	sur RV	Daniel Figini	as	F 546	9731	
Michelangelo FLÜCKIGER	pt	F 209/210	9792/93	Lu 10h.-12h.	Barbara Kuebel Pownall	as	F 546	9731	
Bernard Baumberger	ma	F 208	9795	ou sur RV	Mary OVERTON VENET	ce	F 206	9810	sur RV
Karim Chanderli	as	F 212	9794		Christiane ROBERT-TISSOT	cc	A 230	9821	Lu 11h.30
Jeanne Gaffié	as	F 212	9794		Julia Erskine Poget	as	F 516	9719	ou sur RV
Alice Martin	as	F 212	9794		Frieda ROSSEL	ce	F 516	9719	Ve 15h. ou RV
Uli FRAUENFELDER	po	F 526	9740	Me 15h.-16h.	Klaus R. SCHERER	po	F 354	9780	sur RV
Noël Nguyen Trong	ma	F 549	9741		Marcel Zentner	ma	F 352	9827	
Hervine Siegwart-Zesiger	ma	F 549	9741		Alexandre Etter	as	F352	9827	
Christiane GILLIERON	pad	F 542	9715	Ma 8h.-10h.	Iain Thomas Johnstone	as	F 351	9777	
PALEOLOGUE				ou sur RV	Janique Sangsue	as	F 351	9777	
François Bavaud	ma	F 541	9716		Susanne Schmidt	as	F 341	9776	
Carlos Leon Morales	ma	F 541	9716		Carina Marye Van Reekum	as	F 341	9776	
Doreide Dominin	as	F 541	9716						
Barbara Müller	as	F 541	9716						
Séverine Perrenoud	as	F 541	9716						

Elsa SCHMID-KITSIKIS	po	A 235	9815	Je 15h.15-
Françoise Dubois-Deleaval	as	A 235	9815	16h.15
Cinzia Messerli	as	A 235	9815	
Pierre Moiroud	as	A 235	9815	
Anne SINCLAIR	mer	F 518	9732	sur RV
Anne-Marie Bottinger	as	F 518	9732	
Daniel STERN	po	A 234	9786	sur RV
Nicolas Favez	ma	A 232	9812	
Jeannine de Haller	as	A 232	9812	
Pierre Scheidegger	as	A 233	9811	
Yves von Roten	as	A 233	9811	
Paolo VIVIANI	po	F 344	9769	Me 14h.-16h.
Gabriel Baud-Bovy	as	F 342	9767	
Philippe Vindras	as	F 342	9767	
Jacques VONECHE	po	A18-105	7023	sur RV
Valérie Kiciman	as	A18-104	7022	
Geneviève Tschopp	as	A18-104	7022	
Pascal ZESIGER	ccs	F 338	9782	sur RV
NN		A 212		
Sandrine Pihet	as	A 212		

Corps enseignant ne dépendant pas de la section

Enseignant	Fonction	Bureau		Réception
Jean-Pierre BERNARD	cesup	Médecine	702.91.43	
Marie-Jeanne BOREL	po	4074, BFSH2	021/692.29.23	Ve 10h.-12h
Thierry de SAUSSURE	cc	Lausanne		
Pierre DILLENBOURG	mer, tecfa	Théologie	750.22.88	
Pavel DULGUEROV	po, orl	D 309	9693	sur RV
J. GASSER			372.82.85	
Patrick MENDELSON	po, tecfa	D 332	9692	
Patrick Jermann	as	D 338	9696	Me 16h.-18h.
Silvère Martin Michelliot	as	D 334	9699	
Michel MÜHLETHALER	pad, cmu	8196 A	702.58.04	
Gianreto PINI	ce	D 317	9671	

Professeurs honoraires

M. Vinh BANG, M. Guy CELLERIER, M. Jean-Daniel STUCKI, M. Henri WERMUS

Titres des enseignants :

po	Professeur ordinaire
pad	Professeur adjoint
pas	Professeur associé
pt	Professeur titulaire
cc	Chargé de cours
mer	Maître d'enseign. et recherche
ce	Chargé d'enseignement

Privat Docent

M. Rolf SCHAEPPPI

REMARQUE

L'enregistrement du corps enseignant étant terminé fin mai, certains membres du corps enseignant figurent ou ne figurent pas dans le programme des cours sous réserve d'une décision du Conseil d'Etat à leur endroit ou à l'endroit d'une modification de leur statut.

II. GUIDE DE L'ETUDIANT

II.1. Renseignements généraux de la section

Conseillère aux études :	Mme Marie-Paule Michiels, bureau D 219 Reçoit du lundi au jeudi de 10h.00 à 12h.00 et sur rendez-vous
Secrétariat de la Conseillère aux études et doctorants :	Mme Edith Emmanuelli, bureau D 225
Secrétariats des étudiants :	<p><i>Premier cycle :</i> Mme Carol Stachelin, bureau D 228 Réception : du lundi au mercredi de 8h. à 12h.</p> <p><i>Deuxième cycle :</i> Mme Denise Fatio, bureau D 227 Réception : du lundi au mercredi de 8h. à 12h.</p> <p><i>Troisième cycle :</i> Mme Catherine Ona, bureau D 226 Réception : lundi et mardi matin</p>

Inscriptions aux séminaires	Affichage des inscriptions : bâtiment D, 1er étage, en face des secrétariats des étudiants	Auprès des enseignants (à la rentrée universitaire)
Horaire des enseignements	Bâtiment D, rez-de-chaussée	Au mois de septembre
Salle informatique pour les étudiants Moniteurs à disposition selon horaire affiché dans la salle. Taxes d'inscription annuelle exigée pour l'obtention d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe.	Bâtiment A, sous-sol de la Bibliothèque Formulaire à disposition auprès des secrétariats des étudiants	Du lundi au vendredi de 9h. à 20h., le samedi de 9h. à 12h.
Programme européen de mobilité des étudiants « SOCRATES-ERASMUS » Des enseignants de la section de psychologie participent à des réseaux d'échange permettant la mobilité des étudiants de psychologie de 2e et/ou 3e cycle(s) dans les universités européennes	Mme M.P. Michiels, conseillère aux études, bureau D 219	Dès le mois de mars précédent l'année académique de mobilité. Délai : 1er mai

Domaine	Où	Quand
Séance d'accueil nouveaux étudiants	Auditoire Rouiller	Lundi 20 octobre, 8h.30-10h.
Séance d'information 1ère année	Auditoire Piaget	Jeudi 30 octobre, 18h.-20h.
Séance d'information pour les travaux pratiques et les recherches 2ème année et 2ème cycle	Auditoire Piaget	Lundi 20 octobre, 12h.-14h.
Inscriptions aux travaux pratiques et aux recherches	Affichage des inscriptions : Bâtiment D, 1er étage, en face des secrétariats des étudiants, le lundi de la 4e semaine de cours.	Retour des inscriptions auprès de la Conseillère aux études (TP : le 30 octobre 1997; Recherches : le 4 novembre 1997).

NOTE

La section ne forme ni psychanalystes ni psychothérapeutes.

II.2. Services universitaires

Administration

Immatriculations et inscriptions	Information sociale	Logements et restaurants universitaires
Conditions d'accès à l'UNIGE	Aides sociales Aides financières	Location de chambres, studios et petits appartements
Immatriculations	Exonération de taxes	Informations sur d'autres logements à Genève
Inscriptions	Prix, fonds et bourses	
Changements de faculté	Assurances	
Congés	Antenne santé	
Formalités administratives		
Lundi : 16h. - 18h.	10h - 13h. et 14h. - 16h., sauf mercredi et jeudi après-midi	10h. - 12h. et 13h. - 15h. - sauf mercredi après-midi
Mardi à vendredi : 9h.30 - 11h.30	705 77 79	705 77 20 Fax 705 77 85
705 71 11 Fax 705 79 34 E-mail>: immat@unige.ch		
Uni Dufour 2ème étage (216-219)	4, rue de Candolle 3ème étage	4, rue de Candolle 4ème étage
M. Henri Liou	M. Didier Ostermann	Mme Françoise Demierre

Renseignements universitaires concernant les inscriptions des étudiants

Immatriculations Diplômes exigés	Maturité, baccalauréat (minimum exigé : 12/20) ou titre jugé équivalent par l'Université. Les porteurs de diplômes de fin d'études secondaires étrangers peuvent être admis sous réserve de la réussite d'examens complémentaires.
-------------------------------------	--

Formalités d'immatriculations	<p>L'inscription préalable est obligatoire pour tous les candidats et candidates qui désirent entreprendre des études de psychologie. Les demandes d'immatriculation doivent obligatoirement être présentées par écrit du 1er mars au 1er juin au Bureau des immatriculations et inscriptions de l'Université de Genève, 24 Général-Dufour, 1211 Genève 4 (voir sous Services universitaires, administrations)</p> <p>Les nouveaux étudiants ne sont admis que pour la rentrée universitaire d'octobre.</p> <p>L'enseignement est donné en français, l'Université peut demander aux étudiants de langue étrangère de subir un examen de français.</p> <p>Admission des personnes ne possédant pas de titre de maturité Peuvent être admis les candidats qui remplissent les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - être de nationalité suisse, et, sauf pour les citoyens genevois, être porteurs d'un permis d'établissement dans les cantons de Genève, du Tessin, du Jura, du Valais francophone ou de Berne francophone depuis une année au moins au 1er octobre précédent la rentrée universitaire pour laquelle s'inscrit le candidat; ou - être porteur d'un permis de séjour depuis 5 ans au moins et être domicilié dans les cantons de Genève, du Tessin, du Jura, du Valais francophone ou de Berne francophone depuis une année au moins au 1er octobre précédent la rentrée universitaire pour laquelle s'inscrit le candidat; - être âgé de 25 ans révolus au plus tard le 1er octobre; - Justifier de l'exercice pendant trois ans au moins d'une activité professionnelle régulièrement déclarée à plein temps; - faire preuve des aptitudes nécessaires selon les modalités fixées dans un règlement interne tenant compte des exigences spécifiques à chaque faculté ou école. <p>(voir également dates à retenir page de couverture)</p>
-------------------------------	---

Equivalences Demandes	Auprès du Bureau des immatriculations et inscriptions avant le 31 mai avec photocopies des diplômes obtenus par le candidat, une liste détaillée des cours (avec nombre de semestres et d'heures hebdomadaires et un bref résumé du contenu de chaque cours) et une liste des examens subis (avec notes et/ou mentions obtenues).
Renseignements	Auprès de la Conseillère aux études, Mme Marie-Paule Michiels, bureau D 219, ☎ 705.96.49
Auditeurs Les personnes souhaitant suivre quelques cours en qualité d'auditeur peuvent s'inscrire au moyen du bulletin inclus dans le guide de l'auditeur.	Guide en vente dès le 1er septembre auprès des huissiers d'Uni Bastions, Dufour, Mail. Inscriptions et paiement à la Caisse de l'Université de Genève, Uni-Dufour

Autres services universitaires

Allocations d'études	Office d'orientation universitaire	Ecole de langue et civilisation française	Service des Relations Extérieures (SRE) :
Service des allocations d'études Lundi au jeudi : matin, 9h.30 - 11h.30 Mardi au jeudi après-midi, 14h.00-16h.30 ☎ 320.67.67	Office d'orientation universitaire 6, rue Prévost Martin 1205 Genève	Ecole de langue et civilisation française Pour les étudiants non francophones cours libres quelques heures par semaine ☎ 705.01.11	Service des Relations Extérieures (SRE) : Mobilité des étudiants (Programmes, réseaux, et bourses de mobilité) Informations et réception des étudiants Dépôt dossiers candidature : mercredi-jeudi, 10h.-11h.30 ou sur rendez-vous ☎ 705.74.33

Renseignements sur d'éventuels problèmes durant les études !

Médecin-conseil

L'étudiant qui tombe malade ou subit un accident pendant la session d'examen et qui, de ce fait, ne peut se présenter à un(des) examen(s) au(x)quel(s) il est régulièrement inscrit doit **remettre dans les trois jours**, un **certificat médical** pertinent au secrétariat des étudiants concerné (art. 37 du règlement de l'Université). Le cas de force majeure demeure réservé. Aux fins d'assurer le respect des exigences réglementaires, la Faculté peut décider de soumettre à l'examen d'un médecin conseil les certificats médicaux produits par les étudiants. L'étudiant(e) qui présente un certificat médical doit indiquer l'adresse et le numéro de téléphone auxquels il(elle) peut être atteint(e) en permanence en vue - le cas échéant - d'une visite de contrôle.

RIOR

En cas d'opposition et de recours, le RIOR est applicable. Il peut être consulté auprès de la Conseillère aux études de la Section de psychologie ou de l'Administratrice de la Faculté.

Centre de conseil psychologique pour jeunes adultes (Consultations pour étudiants)

7, route de Drize (site Battelle),
Bâtiment A, 1er étage, bureau 235
1227 Carouge (arrêt tram 12/13 : Rondeau de Carouge)
☎ 705.98.14 (permanence téléphonique du lundi au jeudi de 14h. à 15h. et le vendredi de 10h. à 12h.)

Ce centre se situe dans le cadre de la FPSE. Il est à la disposition des étudiants qui souhaiteraient consulter pour des difficultés psychologiques liées à leurs études, à leurs relations interpersonnelles et familiales, ou, encore, à des moments de la vie. Des entretiens avec des psychologues ont pour but d'ébaucher, dans un dialogue, une voie de sortie de ces situations.

Antenne santé

L'Université de Genève met à disposition de ses étudiant(e)s une Antenne Santé pour vous offrir : informations, orientations, écoute. Une infirmière de santé publique répond à vos appels ☎ 372.96.23. Vous pouvez aussi passer : les lundi et mardi de 14h. à 16h., le jeudi de 11h. à 13h., 4 rue de Candolle (3e étage), bureau 302.

III.1. Règlement de la licence en psychologie

Approuvé par le Conseil de l'Université le 30 avril 1997

Approuvé par le DIP le 14 août 1997

Entrée en vigueur en octobre 1997

Conditions générales

Article 1

1. Pour être admis à la Section de psychologie, les candidats doivent satisfaire aux conditions générales d'immatriculation requises par l'Université.
2. Les nouveaux étudiants ne sont admis que pour la rentrée universitaire d'octobre.
3. Après immatriculation, des équivalences relatives à une formation antérieure peuvent être octroyées par le doyen de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, suite au préavis de la commission d'équivalence désignée par le Collège des professeurs de la Section.
4. La Section de psychologie peut admettre des étudiants lors d'un changement de faculté. L'admission est conditionnelle lorsque :
 - ils ont été éliminés d'une autre Faculté ou de la Section des sciences de l'éducation;
 - ils ont changé plus d'une fois de faculté.

Article 2

La Section de psychologie de la FPSE prépare à :

- une licence en psychologie;
- un diplôme de logopédie;
- un diplôme de spécialisation en psychologie;
- des diplômes d'études supérieures;
- un doctorat en psychologie;
- des certificats de formation continue.

Article 3

La licence en psychologie est décernée par l'Université de Genève conformément à la convention entre les universités de Genève, Fribourg, Lausanne et Neuchâtel relative aux études de psychologie du 19.12.1985 (ci-après la Convention).

Dans le cadre de cette Convention, les titulaires d'une demi-licence en psychologie décernée par l'une des quatre universités peuvent entreprendre directement le 2e cycle de psychologie.

Article 4 - Organisation et durée des études

1. Les études de licence sont organisées en deux cycles comportant chacun quatre semestres d'enseignement.
2. La durée des études pour l'obtention de la licence est de 8 semestres au minimum et de 12 semestres au maximum. La durée des études, pour chacun des deux cycles d'études, est de 4 semestres au minimum et de 6 semestres au maximum.
3. Pour de justes motifs, une prolongation de la durée des études peut être accordée par le doyen de la Faculté, à la demande de l'étudiant.
4. Pour de justes motifs, le doyen de la Faculté peut accorder une dérogation à la durée minimum des études. Au deuxième cycle, la durée de celles-ci ne pourra pas être inférieure à 3 semestres.

Article 5 - Structure des études

1. Le premier cycle est divisé en une année propédeutique (sanctionnée par le certificat propédeutique) et une deuxième année (sanctionnée par la demi-licence). Les deux années du deuxième cycle sont sanctionnées par la licence.
2. Les enseignements du premier cycle, donnant lieu à évaluation, comprennent des unités de valeur (UV), des travaux pratiques (TP), des stages et des recherches. Les enseignements du deuxième cycle, donnant lieu à évaluation, comprennent des certificats, des UV, des TP, des stages et des recherches.
3. Une UV comprend, par année, deux heures hebdomadaires de cours. Une UV correspond à 6 crédits ECTS.¹⁾
4. Un certificat est composé de trois UV. Les UV d'un même certificat sont dispensées par deux enseignants au minimum. Deux UV au moins d'un même certificat sont dispensées par un enseignant de la Section de psychologie. Les UV d'un même certificat donnent lieu à évaluation durant la même année académique (cf. article 13, alinéa 6).
5. Les TP comprennent trois heures hebdomadaires d'enseignement et correspondent à 6 crédits ECTS. Au deuxième cycle, un TP est suivi dans le cadre d'un seul certificat (cf. article 9, alinéa 4), sauf pour les étudiants admis aux études de logopédie, qui voient leur TP validé dans le cadre de ce diplôme. Le TP peut être suivi et validé la 1ère ou la 2ème année du deuxième cycle. S'il est suivi et validé en 1ère année du deuxième cycle, les

¹⁾ European Community Course Credits Transfer System (Système de transfert de crédits académiques de la Communauté européenne)

trois UV du certificat concerné doivent être suivies en même temps que le TP. Lorsque ce TP est suivi en 2ème année du deuxième cycle, il faut que les trois UV du certificat auquel ce TP est rattaché aient été validées en 1ère année du deuxième cycle ou que les trois UV du certificat auquel ce TP est rattaché soient suivies en même temps que le TP.

6. Le stage du premier cycle équivaut à un mois de travail à temps plein dans une institution reconnue par la Commission permanente de stages visée à l'article 10, alinéa 1.

Le stage du deuxième cycle équivaut à deux mois de travail à temps plein dans une institution reconnue par ladite Commission.

Les stages correspondent à 6 crédits ECTS chacun.

7. Les recherches correspondent à l'équivalent de trois heures hebdomadaires d'expérimentation, sur deux semestres pour la recherche du premier cycle (6 crédits ECTS) et sur trois semestres pour celle du deuxième cycle (12 crédits ECTS).

Une liste des domaines dans lesquels peuvent s'effectuer les recherches est mise à disposition des étudiants dès le début de l'année académique (cf. alinéa 9 ci-dessous).

8. La répartition des étudiants dans les TP et les recherches est assurée par le président de la Section en fonction des places disponibles et des moyens d'encadrement à disposition.

9. La liste des enseignements, leur répartition dans les groupes, certificats et domaines ainsi que les modalités de leur évaluation sont entérinées, chaque année, avant le début de l'année académique, par le Conseil de Faculté, sur proposition du Collège des professeurs de la Faculté et préavis du Conseil de Section. Le Conseil de Section s'assure en outre que la liste des cours offerts chaque année soit conforme aux dispositions de la Convention.

Article 6

Sur préavis de la commission d'équivalence, le président de la Section de psychologie peut autoriser des étudiants inscrits en Section de psychologie à suivre un programme de cours de psychologie dans une autre université, suisse ou étrangère.

Ce programme remplace, en tout ou en partie, une année d'études dans la Section de psychologie.

Article 7 - Année propédeutique

1. Le programme de l'année propédeutique comporte deux groupes d'enseignements : un groupe de six UV obligatoires et un groupe de cinq UV à choix.

Pour une UV obligatoire, l'étudiant peut avoir le choix entre plusieurs cours. Lorsque c'est le cas, un cours relevant d'un enseignement obligatoire mais qui n'est pas suivi à ce titre par l'étudiant peut être validé dans le groupe des UV à choix.

2. Les six UV obligatoires se répartissent comme suit :

- 5 UV en psychologie, conformément à la liste des enseignements de la Convention :

- psychologie générale;
- psychologie du développement;
- physiologie du système nerveux;
- statistique I;
- psychologie expérimentale.

- 1 UV de premier cycle hors Section, à choisir dans une liste entérinée chaque année par le Conseil de Faculté, sur proposition du Collège des professeurs de la Faculté et préavis du Conseil de Section.

3. Les cinq UV à choix sont à prendre dans une liste d'UV en psychologie, entérinée chaque année par le Conseil de Faculté sur proposition du Collège des professeurs de la Faculté et préavis du Conseil de Section.
4. Une des UV à choix peut être prise en dehors de la Section, parmi les enseignements de premier cycle de la Section des sciences de l'éducation de la FPSE ou ceux d'une autre Faculté, et choisie avec l'accord du président de la Section de psychologie et des enseignants de l'UV choisie.

Article 8 - Deuxième année d'études du premier cycle

1. Le programme de la deuxième année comporte trois groupes d'enseignements : un groupe de six UV obligatoires, un groupe de cinq UV à choix et un enseignement sous forme de Travaux pratiques.
Pour une UV obligatoire, l'étudiant peut avoir le choix entre plusieurs cours. Lorsque c'est le cas, un cours relevant d'une UV obligatoire mais qui n'est pas suivi à ce titre par l'étudiant, peut être validé dans le groupe des enseignements à choix.
2. Les six UV obligatoires correspondent à la liste des enseignements de la Convention :
 - psychologie sociale;
 - psychologie cognitive;
 - psychologie différentielle;
 - psychopathologie;
 - méthodologie;
 - statistique II;
3. Les cinq UV à choix sont à prendre dans une liste d'UV en psychologie entérinée chaque année par le Conseil de Faculté, sur proposition du Collège des professeurs de la Faculté et préavis du Conseil de Section.
Une de ces UV peut être remplacée par un stage ou une recherche (cf. articles 10 et 11).
4. Une des UV à choix peut être prise en dehors de la Section, parmi les enseignements de premier cycle de la Section des sciences de l'éducation de la FPSE ou ceux d'une autre Faculté, et choisie avec l'accord du président de la Section de psychologie et des professeurs concernés.
5. Les travaux pratiques sont à choisir dans la liste des TP de 1er cycle proposée par la Section.

Article 9 - Deuxième cycle d'études

1. Les enseignements du deuxième cycle consistent en certificats, UV à choix, TP et recherche.
2. Les certificats sont répartis en trois domaines :
 - A. Psychologie du développement
 - B. Psychologie expérimentale et sociale
 - C. Psychologie clinique et appliquée
3. La Section propose, chaque année, au moins deux certificats par domaine, accompagnés de leurs TP respectifs.
4. Le programme du deuxième cycle comporte :
 - un certificat par domaine, soit trois certificats en tout (9 UV);
 - 1 TP (à prendre nécessairement dans le cadre d'un des trois certificats choisis);
 - 7 UV à choix;
 - 1 recherche.

5. Les sept UV à choix peuvent être prises :
- parmi les UV faisant partie des certificats qui n'ont pas été suivis par l'étudiant;
 - dans une liste d'enseignements hors certificats de la Section de psychologie; un de ces enseignements peut être remplacé par un stage (cf. article 10);
 - deux UV peuvent être choisies parmi les cours de 1er cycle de la Section de psychologie n'ayant pas donné lieu à évaluation dans le cursus du premier cycle;
 - trois UV peuvent être choisies en dehors de la Section, soit parmi les enseignements du 2ème cycle de la Section des sciences de l'éducation de la FPSE, soit parmi ceux des autres Facultés de l'Université de Genève, soit parmi ceux inscrits au programme de psychologie d'une autre université suisse ou d'une université étrangère, sous réserve de l'accord de l'université d'accueil et de l'approbation du président de la Section de psychologie.

Article 10 - Stages des premier et deuxième cycles

- Le Conseil de Section de psychologie nomme une Commission permanente de stages. Celle-ci évalue les projets de stage, les approuve ou non en fonction de leur nature, leur durée, leur lieu.
- L'étudiant qui se propose de faire un stage doit :
 - choisir une place de stage;
 - présenter l'accord écrit d'un professeur de la Section sous la responsabilité duquel il effectuera son stage et qui évaluera son rapport de stage;
 - soumettre son projet à la commission de stages.
- Un stage est validé si les conditions suivantes sont remplies :
 - le projet a été approuvé par la commission de stages;
 - l'étudiant a fourni une attestation, délivrée par l'institution où le stage a été effectué et selon laquelle ce stage équivaut à un mois de travail à temps plein (pour le premier cycle), ou à deux mois de travail à temps plein (pour le deuxième cycle),
 - l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 4 à l'évaluation du rapport de stage.

Article 11 - Recherches des premier et deuxième cycles

- Les recherches de premier et deuxième cycles peuvent être dirigées par un membre du corps professoral ou un maître d'enseignement et de recherche de la Section de psychologie.
- Une recherche fait l'objet d'un accord écrit entre l'étudiant et l'enseignant responsable de la recherche. Cet accord fixe, dès le début de la recherche :
 - les objectifs de la recherche;
 - la nature, l'étendue et la durée du travail à accomplir par l'étudiant;
 - la forme du rapport final et celle de l'évaluation.
- Le rapport de recherche doit être déposé au Secrétariat des étudiants de la Section de psychologie au moins trois semaines avant le début de la session d'examens au cours de laquelle l'étudiant le fait évaluer.

DELAIS D'INSCRIPTION

Article 12

- L'étudiant doit s'inscrire aux examens au moins 5 semaines avant le début de la session, pendant la période indiquée par le secrétariat des étudiants.
- Le délai d'inscription aux TP et aux recherches est fixé à 3 semaines après le début des cours.

CONTROLE DES CONNAISSANCES

1. MODALITES GENERALES

Article 13

- Les sessions d'examens ont lieu à la fin du semestre d'été et au début du semestre d'hiver pour l'année propédeutique du 1er cycle; à la fin du semestre d'été, au début ainsi qu'à la fin du semestre d'hiver pour la deuxième année du 1er cycle et pour le 2ème cycle. Dans la mesure du possible, une information sur l'état de leurs connaissances est fournie aux étudiants de 1ère année du 1er cycle avant la fin du semestre d'hiver.
- Les évaluations peuvent se répartir entre les sessions de la fin du semestre d'été et du début du semestre d'hiver dès la 2ème année d'études; la session de la fin du semestre d'hiver est une session de rattrapage.
- Les examens sanctionnant le certificat propédeutique, la demi-licence et la licence doivent être présentés dans cet ordre, à des sessions différentes.
- L'évaluation des connaissances acquises, des rapports de stage et des rapports de recherche se traduit par une note allant de 0 à 6, la note suffisante étant 4. Ces notes sont attribuées à la suite d'examens individuels, écrits ou oraux et/ou sur la base des travaux, stages et recherches prévus par le plan d'études.
- A chaque année d'études du 1er cycle, une seule note inférieure à 3 est admise.
 - Un groupe d'enseignements ou un certificat est acquis si la moyenne des notes le composant est égale ou supérieure à 4. En cas d'échec à la moyenne, les notes égales ou supérieures à 4 restent acquises. De plus, l'étudiant peut présenter une nouvelle fois tout examen pour lequel il a obtenu une note égale ou supérieure à 4. La nouvelle note remplace alors la précédente.
 - En première année du 1er cycle, il n'est pas possible de se présenter plus de deux fois à l'évaluation d'un même enseignement. En deuxième année du 1er cycle et au 2ème cycle, il n'est pas possible de se présenter plus de trois fois à l'évaluation d'un même enseignement.

Article 14

- L'étudiant qui ne se présente pas à une session pour laquelle il est inscrit ou qui interrompt ses examens doit en informer, immédiatement et par écrit, le doyen de la Faculté, en indiquant les motifs de son absence.

2. Dans le cas où de justes motifs à cette absence sont reconnus par le doyen, les notes des examens présentés restent acquises; le candidat doit obligatoirement présenter à la session suivante les autres examens.
3. L'étudiant qui ne se présente pas à un examen pour lequel il était inscrit, et qui n'en informe pas le doyen de la Faculté conformément à l'alinéa 1 ci-dessus, est considéré comme ayant échoué à cet examen (note 0).
4. Les examens échoués à la session de la fin du semestre d'été font l'objet d'une réinscription automatique pour la session du début du semestre d'hiver qui suit, uniquement dans le cas où toutes les branches du groupe d'enseignements ont fait l'objet d'un examen et où la moyenne est insuffisante.
Pour tout autre examen que l'étudiant veut présenter à nouveau, la réinscription au secrétariat des étudiants de la Section de psychologie est obligatoire, quelle que soit la note obtenue.
5. Les enseignements suivis et dont les connaissances sont évaluées dans un groupe ou un certificat donné ne peuvent pas être reportés dans un autre groupe ou certificat, quelles que soient les modifications intervenues entre-temps dans la répartition des cours dans les groupes ou certificats.
6. Les examens sont soumis à l'appréciation de jurys formés de 2 membres. Un des membres du jury doit faire partie du corps professoral ou être maître d'enseignement et de recherche, l'autre membre devant être porteur d'un titre universitaire.

Article 15

1. Les résultats des examens du certificat propédeutique, de la demi-licence et de la licence sont consignés dans un rapport signé par les membres du jury. Les matières qui ont donné lieu à une évaluation figurent dans les procès-verbaux d'examen.
2. Le Collège des professeurs de la Section entérine les résultats des évaluations et les promotions.
3. La liste des examens réussis est affichée à la Faculté, à la fin de chaque session d'exams. Ultérieurement, le candidat reçoit une copie du rapport d'évaluation signé par le président de la Section.

2. CONTROLE DES CONNAISSANCES A LA FIN DE LA PREMIERE ANNEE ET OBTENTION DU CERTIFICAT PROPEDEUTIQUE

Article 16

1. Tout étudiant qui ne subit pas d'évaluation à la fin de sa première année d'études est éliminé de la Section de psychologie.
2. Les onze évaluations du certificat propédeutique doivent se répartir entre les sessions de la fin du semestre d'été et du début du semestre d'hiver qui suit.
3. Les épreuves du certificat propédeutique sont réussies lorsque l'étudiant a acquis une moyenne égale ou supérieure à 4 à chacun des deux groupes d'enseignements obligatoires et à choix, une seule note pouvant être inférieure à 3.
4. Un ensemble de 66 crédits ECTS est attribué pour l'année propédeutique lorsqu'elle est réussie. Lorsque le certificat propédeutique n'est pas obtenu, des crédits sont attribués en fonction des examens réussis.

5. Le certificat propédeutique doit être obtenu au plus tard deux semestres après le début des études.
6. a) En dérogation à l'article 13 al. 6 et à l'alinéa 5 ci-dessus, et sur préavis de la Commission du certificat propédeutique (ci-après, la Commission), le Collège des professeurs de la Section peut, à la demande de l'étudiant, autoriser celui-ci à présenter une nouvelle fois les examens du certificat propédeutique.
b) La Commission est composée de deux membres du corps professoral, du conseiller aux études, d'un autre membre du corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche et d'un membre du corps étudiant.
c) La Commission est nommée par le Conseil de Section sur proposition du Collège des professeurs de la Section de psychologie.
d) Le préavis de la Commission se fonde sur le dossier académique de l'étudiant et sur tout élément qu'elle juge utile. Elle peut entendre l'étudiant à la demande de celui-ci.

3. CONTROLE DES CONNAISSANCES A LA FIN DE LA DEUXIEME ANNEE ET OBTENTION DE LA DEMI-LICENCE

Article 17

1. La demi-licence est obtenue lorsque l'étudiant a acquis :
 - a) une moyenne égale ou supérieure à 4 à chacun des deux groupes d'enseignements obligatoires et à choix, une seule note pouvant être inférieure à 3;
 - b) une note égale ou supérieure à 4 aux TP.
2. La demi-licence doit être obtenue au plus tard 6 semestres après le début des études.
3. L'étudiant ayant échoué aux examens de la 2ème année d'études du 1er cycle à la session du début du semestre d'hiver est admis conditionnellement au deuxième cycle, sauf au TP et à la recherche.
4. Un ensemble de 66 crédits ECTS est attribué pour la deuxième année lorsqu'elle est réussie. Lorsque la demi-licence n'est pas obtenue, des crédits sont attribués en fonction des examens réussis.

4. CONTROLE DES CONNAISSANCES A LA FIN DU DEUXIEME CYCLE ET OBTENTION DE LA LICENCE

Article 18

1. Les évaluations portant sur les enseignements du 2ème cycle peuvent se répartir sur plusieurs sessions d'exams mais doivent être réussies au plus tard 6 semestres après l'admission au deuxième cycle de psychologie.
2. Les UV d'un même certificat sont évaluées durant la même année académique (cf. article 5, alinéa 4).
3. La licence est obtenue lorsque l'étudiant a acquis :
 - a) une moyenne égale ou supérieure à 4 aux trois UV de chaque certificat;
 - b) une moyenne égale ou supérieure à 4 aux 7 uv à choix, une seule note peut être égale ou inférieure à 2,5;

- c) une note égale ou supérieure à 4 au TP;
 - d) une note égale ou supérieure à 4 à la recherche.
4. Il n'est pas possible de se présenter plus de trois fois à l'évaluation des trois UV d'un même certificat (cf. article 13, alinéa 6).
5. En cas d'échec définitif à un certificat (trois UV), il est possible de se présenter à l'évaluation d'un autre certificat appartenant au même domaine d'enseignement.
6. En cas d'échec définitif à un certificat, les UV pour lesquelles l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 4 peuvent être validées dans le groupe des UV à choix.
7. Un ensemble de 114 crédits ECTS est attribué pour le 2ème cycle lorsqu'il est réussi. Lorsque la licence n'est pas obtenue, des crédits sont attribués en fonction des examens réussis.

ELIMINATION

Article 19

- 1. Est définitivement éliminé, le candidat qui :
 - a) ne respecte pas les délais prévus à l'article 4;
 - b) ne satisfait pas aux conditions fixées par les articles 13 à 18 en matière de contrôle des connaissances.
2. Les éliminations sont prononcées par le doyen de la Faculté.

VOIES DE RE COURS

Article 20

En cas d'opposition et de recours, le Règlement interne relatif aux procédures d'opposition et de recours (RIOR) est applicable.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Article 21

- 1. Le présent règlement entre en vigueur pour le 1er et le 2ème cycles simultanément. Il s'applique à tous les étudiants commençant leurs études respectivement de 1er ou de 2ème cycle.
- 2. L'étudiant ayant commencé ses études de licence avant l'entrée en vigueur du présent règlement termine le cycle où il est inscrit selon l'ancien règlement. Le doyen de la Faculté peut, à la demande de l'étudiant, soumettre celui-ci au nouveau règlement.

ENTREE EN VIGUEUR

Article 22

Le présent règlement d'études entre en vigueur le 1er octobre 1997.

III.2. Règlement du Diplôme de Logopédie

Approuvé par le DIP le 25 août 1995

Article 23

- 1. Le diplôme de logopédie est décerné par l'Université de Genève conformément à la convention passée entre les universités de Genève, Lausanne, Neuchâtel et Fribourg en vue de la coordination des études de psychologie en Suisse Romande.
- 2. Dans le cadre de cette convention, les candidats titulaires d'une demi-licence en psychologie ou d'un titre jugé équivalent, peuvent se présenter à la sélection pour le diplôme de logopédie, selon les modalités spécifiées à l'article 24 du présent règlement.
- 3. Les étudiants de logopédie de l'Université de Neuchâtel, qui souhaitent venir poursuivre leurs études de logopédie à Genève, seront admis au deuxième cycle de la licence de psychologie selon les équivalences établies dans le cadre de la coordination romande relative aux enseignements de logopédie et à la condition d'avoir réussi la procédure d'admission visée à l'article 24.2 ci-dessous.
- 4. Le diplôme de logopédie s'effectue en parallèle avec les études de deuxième cycle de psychologie et aboutit à l'obtention de la licence en psychologie et du diplôme de logopédie reconnu par la Confédération.
- 5. Le diplôme de logopédie s'effectue conformément aux dispositions du règlement-cadre fédéral¹ pour les études de logopédie en Suisse.

CONDITIONS D'ADMISSION

Article 24

- 1. Pour être admis au diplôme de logopédie, les candidats doivent être titulaires de la propédeutique (art. 7 et 15 du règlement de la licence en psychologie) et de la demi-licence en psychologie (art. 8, 10 et 16 du règlement de la licence en psychologie) ou d'un titre jugé équivalent.
- 2. En outre, les candidats doivent se soumettre à une procédure d'admission comportant :
 - la présentation d'un dossier
 - la participation à un entretien
 - la participation à des examens d'aptitudes.

Le responsable académique du diplôme établit des directives internes régissant les modalités d'admission, ainsi que les délais d'inscription. Ces directives sont adoptées par le Conseil de Faculté.
- 3. L'admission est décidée par le bureau exécutif du diplôme de logopédie qui est composé du responsable académique du diplôme, de l'enseignant chargé de la coordination du diplôme de logopédie, d'un professeur délégué de la Section de psychologie et d'un professeur délégué de la Section des sciences de l'éducation.
- 4. Des cours pré-requis du 1er cycle de la licence en psychologie sont, en outre, nécessaires pour l'admission au diplôme de logopédie. Ils sont définis chaque année dans le Plan d'Etudes adopté par le Conseil de Faculté.

¹ Pour obtenir le règlement-cadre fédéral, s'adresser à la Conseillère aux études de la Section de psychologie

5. Des équivalences relatives à la formation antérieure peuvent être octroyées par le doyen de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (FPSE), suite à un préavis de la commission d'équivalence désignée par le Collège des professeurs de la Section de psychologie.

DUREE DES ETUDES

Article 25

1. Les études du diplôme de logopédie durent au moins trois ans. Elles comprennent au moins 2500 heures, dont un tiers au moins est réservé à la formation pratique (travaux pratiques et stage).
2. La durée des études est de 6 semestres au minimum (10 au maximum) : elle se décompose en 4 semestres d'études (6 au maximum) et en 2 semestres de stage (4 au maximum).
3. Tout dépassement des délais maxima précités entraîne l'élimination de l'étudiant de la Section de psychologie.
4. Dans des situations exceptionnelles, une prolongation des délais peut être accordée par le doyen de la Faculté.
5. En ce qui concerne la durée des études, le doyen de la Faculté peut exceptionnellement accorder une dérogation à la durée minimum.
6. Sur demande motivée adressée au doyen de la Faculté, le président de la Section de psychologie peut accorder un congé pour une période de 1 ou 2 semestres, renouvelable dans les limites de l'article 19 du Règlement de l'Université de Genève.

STRUCTURE DU DIPLOME DE LOGOPEDIE

Article 26

1. Le diplôme de logopédie est organisé sur 6 semestres dont la répartition est la suivante:
 - 4 semestres minimum (6 semestres maximum) d'études dans le cadre du 2ème cycle d'études en psychologie;
 - 2 semestres (4 semestres maximum), post-licence en psychologie, de stage incluant un mémoire de diplôme.
2. Conformément au règlement-cadre fédéral, les enseignements relatifs à la logopédie se répartissent dans les 5 domaines suivants :
 - Domaine logopédique
 - Domaine psychologique
 - Domaine pédagogique
 - Domaine linguistique
 - Domaine médical (neurologie, oto-rhino-laryngologie, psychiatrie, stomatologie)
3. Dans le cursus du 2ème cycle de psychologie, certains enseignements sont obligatoires pour les étudiants en logopédie; ceux-ci sont spécifiés d'année en année dans le plan d'études de logopédie, adopté par le Conseil de Faculté.

DEROULEMENT DES ETUDES

Article 27

1. Les enseignements relatifs à la logopédie se répartissent selon les 4 axes suivants :
 - Axe A. Troubles du langage chez l'enfant
 - Axe B. Audiophonologie, phoniatrice et voix
 - Axe C. Langage et handicap
 - Axe D. Neuropsychologie du langage
2. Ces enseignements sont dispensés sous forme de :
 - cours dans les domaines constitutifs du diplôme
 - séminaires de logopédie
 - travaux pratiques de logopédie
3. Les travaux pratiques sont organisés sous la direction du responsable académique du diplôme de logopédie et effectués sous le contrôle de logopédistes-responsables dans des institutions scolaires et hospitalières et dans des services agréés par le responsable académique précité.
4. La liste des enseignements relatifs à la logopédie figure dans le Plan d'Etudes, adopté par le Conseil de Faculté.

STAGE

Article 28

1. Le stage ne peut s'effectuer qu'après obtention de la licence en psychologie et la réussite des évaluations des enseignements relatifs à la logopédie.
2. La recherche d'une place de stage est de la responsabilité de l'étudiant.
3. La place de stage doit être agréée par le responsable académique du diplôme.
4. L'engagement, le déroulement et l'évaluation du stage sont de la responsabilité de l'institution concernée en accord avec le responsable académique du diplôme.

MEMOIRE DU DIPLOME

Article 29

1. Le mémoire de diplôme s'effectue pendant l'année de stage.
2. Ses modalités sont régies par le règlement interne relatif au mémoire de diplôme de logopédie adopté par le Conseil de Faculté.

CONTROLE DES CONNAISSANCES

1. Modalités Générales

Article 30

1. Les sessions d'examens ont lieu au mois de juillet, d'octobre et de mars.
2. Les évaluations de première année et de deuxième année de logopédie doivent s'effectuer au mois de juillet de chaque année universitaire. Les sessions d'octobre et de mars sont des sessions de rattrapage.
3. Les examens sanctionnant la première année, la deuxième année et le stage doivent être présentés dans l'ordre. Les étudiants ne peuvent se présenter aux examens d'un niveau avant d'avoir réussi ceux du niveau précédent.
4. L'évaluation des enseignements se traduit par une note allant de 0 à 6, la note suffisante étant de 4. Chaque examen est acquis si la note est d'au moins 4. Il en est de même pour les évaluations aux séminaires et dans les travaux pratiques cliniques de logopédie. Ces notes sont attribuées à la suite d'examens individuels, écrits ou oraux et/ou sur la base de travaux prévus dans le plan d'études. Les rapports de travaux pratiques doivent être déposés auprès des secrétariats des étudiants pour consultation.
5. L'étudiant qui ne se présente pas à une session pour laquelle il est inscrit ou qui interrompt ses examens pour une raison de force majeure doit en informer immédiatement et par écrit le responsable académique du diplôme de logopédie et le doyen de la Faculté. Ce dernier apprécie les motifs invoqués. Si les motifs sont reconnus valables, les examens déjà présentés restent acquis et les examens non subis doivent obligatoirement être présentés à la session suivante. Si les motifs invoqués ne sont pas reconnus valables ou si le candidat ne fournit aucun motif à l'appui de son absence, le candidat est considéré comme ayant échoué (note 0).
6. L'étudiant qui ne se présente pas à un examen pour lequel il était inscrit est considéré comme ayant échoué à cet examen (note 0).
7. Il n'est pas possible de se présenter plus de trois fois à l'évaluation d'un même enseignement.
8. Les examens échoués à la session de juillet font l'objet d'une réinscription automatique pour la session d'octobre.
9. Les examens sont soumis à l'appréciation d'un jury formé de 2 membres. Un des membres du jury doit faire partie du corps professoral ou être maître d'enseignement et de recherche, l'autre membre doit être porteur d'un grade universitaire.

2. Contrôle des connaissances à la fin de la première année du diplôme de logopédie

Article 31

1. La première année est réussie lorsque l'étudiant a obtenu une note d'au moins 4 à chacun des examens portant sur les cours, les séminaires et les travaux pratiques de première année dans les divers domaines de la logopédie, spécifiés d'année en année dans le plan d'études.

2. Les étudiants en logopédie doivent avoir réussi les examens, relatifs aux cours, aux séminaires de logopédie et aux travaux pratiques cliniques, avant de pouvoir accéder à la deuxième année de logopédie.

3. Contrôle des connaissances à la fin de la deuxième année du diplôme de logopédie

Article 32

1. La deuxième année est réussie lorsque l'étudiant a obtenu une note d'au moins 4 à chacun des examens portant sur les cours, les séminaires et les travaux pratiques de deuxième année dans les divers domaines de la logopédie, spécifiés d'année en année dans le plan d'études.
2. Sous peine d'élimination du diplôme de logopédie, la deuxième année doit être réussie au plus tard 6 semestres après l'admission au diplôme de logopédie.
3. L'étudiant n'ayant pas réussi les examens de deuxième année de logopédie à la session d'octobre est admis conditionnellement en année de stage.
4. Toutefois, les étudiants en logopédie doivent avoir réussi la licence en psychologie avant de pouvoir effectuer leur année de stage.
5. La recherche de deuxième cycle dont l'accomplissement est exigé pour la licence en psychologie doit être effectuée dans le domaine de la psycholinguistique ou dans un domaine jugé équivalent par le responsable académique du diplôme.

4. Contrôle des connaissances : Stage

Article 33

1. A la fin du 1er trimestre, le(s) responsable(s) de stage rédige(nt) un court rapport indiquant les éléments positifs du travail du stagiaire et ceux nécessitant une attention particulière dans la suite du stage. Ce rapport est cosigné par l'étudiant et remis au responsable académique du diplôme.
2. A la fin du stage, le responsable clinique note le stage sur une échelle allant de 0 à 6. Le stage est acquis si la note est d'au moins 4.
3. En cas d'échec, l'étudiant a une seule possibilité de refaire un stage.

5. Contrôle des connaissances : Mémoire de diplôme

Article 34

1. L'évaluation du mémoire de diplôme est basée sur le travail écrit et sur sa soutenance orale.
2. La commission du mémoire définie par le règlement interne relatif au mémoire de diplôme de logopédie évalue le travail écrit et lui attribue une note.
3. En cas d'attribution d'une note insuffisante au travail écrit, l'étudiant peut le représenter à deux reprises.
4. Si cette note est suffisante (au moins 4), une date de soutenance orale est fixée.

5. En cas d'attribution d'une note insuffisante à la soutenance orale (moins de 4), l'étudiant peut représenter cette dernière une deuxième fois seulement.
6. Dans le cas d'un troisième échec au travail écrit ou d'un deuxième échec à la soutenance orale, l'étudiant est éliminé du diplôme de logopédie.

OBTENTION DU DIPLOME DE LOGOPEDIE

Article 35

Le diplôme de logopédie est obtenu par l'étudiant qui a réussi sa première année d'études, sa deuxième année d'études, son stage et son mémoire de diplôme conformément aux dispositions précitées.

ELIMINATION

Article 36

1. Est définitivement éliminé, l'étudiant qui :
 - a) ne respecte pas les délais prévus à l'article 25;
 - b) ne satisfait pas aux conditions fixées par les articles 30 à 32 en matière de contrôle des connaissances, 33 en matière d'évaluation du stage et 34 en matière d'évaluation du mémoire de diplôme.
2. Les éliminations sont prononcées par le doyen de la Faculté.

VOIES DE RE COURS

Article 37

En cas d'opposition et de recours, le RIOR est applicable. Il peut être consulté auprès de la Conseillère aux études de la Section de psychologie ou de l'Administratrice de la Faculté.

MOBILITE DES ETUDIANTS

Article 38

1. Sur préavis de la commission d'équivalence et du responsable académique du diplôme, la présidence de la Section de psychologie peut autoriser des étudiants admis au diplôme de logopédie à suivre un programme de cours ou un stage de logopédie dans une autre université, suisse ou étrangère.
2. Ce programme remplace, en tout ou en partie, une année d'études ou de stage dans le diplôme de logopédie.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Article 39

1. Tous les étudiants sont soumis au présent règlement.
2. Les étudiants en cours de formation au moment de son entrée en vigueur peuvent demander, par écrit au doyen, à être soumis à l'ancien règlement.

ENTREE EN VIGUEUR

Article 40

Le présent règlement entre en vigueur en automne 1995.

III.3. Règlement interne relatif au Mémoire du Diplôme de Logopédie

Accepté par le Conseil de Faculté le 23 février 1995

1. Généralités

1. Le mémoire de diplôme doit porter sur un thème qui est pertinent pour la pratique logopédique; il est souhaitable que ce thème soit choisi par l'étudiant.
2. Le choix du thème doit être porté à la connaissance du responsable légal du service de l'institution dans lequel le stage a lieu.
3. Le mémoire de diplôme doit être présenté sous forme d'un texte dactylographié, éventuellement accompagné d'autres documents (annexes). Il comporte en principe de 100 à 150 pages (pages d'environ 30 lignes de 50 signes chacune) : ces nombres peuvent être adaptés à la nature des mémoires.
4. Le mémoire de diplôme est rédigé en français. Avec l'accord des membres de la commission, l'étudiant peut rédiger le mémoire dans une autre langue.
5. Le mémoire constitue un travail individuel.

2. Direction du mémoire

1. La direction du mémoire est assurée par un membre du corps professoral de la FPSE; elle peut également être confiée à un MER, MA ou CE titulaire de doctorat. Sur décision du responsable académique du diplôme, la co-direction du mémoire peut être confiée à une personne extérieure à la FPSE, pour autant qu'elle soit titulaire d'un doctorat.
2. L'étudiant demande à une des personnes indiquées ci-dessus et spécialisée dans le champ de son projet de devenir directeur du mémoire.
3. Si l'enseignant accepte, l'étudiant soumet le projet et la composition de la commission à l'approbation du responsable académique du diplôme.
4. Le directeur supervise le travail de l'étudiant et le conseille jusqu'à la rédaction finale du mémoire.

3. Commission du mémoire

1. La commission comporte au minimum trois membres, dont le directeur du mémoire et le responsable académique du diplôme de logopédie (ou une personne désignée par lui).
2. Une personne externe à la Faculté - généralement le responsable de stage de 3e année - peut être un membre de la commission, pour autant qu'elle ait les compétences nécessaires et qu'elle soit titulaire d'un diplôme ou d'un titre universitaire jugé équivalent.
3. Tout changement de composition de la commission est soumis, par le directeur du mémoire, au responsable académique du diplôme.
4. La commission se réunit à la demande de l'étudiant ou de l'un de ses membres.

4. Dépôt du mémoire

1. Pour l'évaluation du mémoire, la commission se constitue en jury.
2. L'étudiant soumet le travail écrit du mémoire à la commission, trois semaines au moins avant le début d'une session d'examens.

5. Evaluation du travail écrit et de la soutenance orale du mémoire

1. Le travail écrit est évalué par la commission; si une note suffisante est accordée (au moins 4), une date de soutenance orale est fixée. En cas d'attribution d'une note insuffisante au travail écrit, l'étudiant peut représenter son travail écrit à deux reprises.
2. La soutenance orale a lieu pendant les sessions d'examens, à la période prévue par le Règlement d'Etudes du diplôme de logopédie (après un minimum de deux semestres et un maximum de quatre semestres).
3. La soutenance orale est d'une durée de deux heures environ. Elle débute par une présentation du travail écrit par l'étudiant (d'une durée d'environ vingt minutes) et est suivie d'une discussion entre l'étudiant et les membres du jury. S'il y a lieu, les errata seront annexés au travail écrit.
4. La soutenance du mémoire est publique.
5. En cas d'attribution d'une note insuffisante à la soutenance orale (note inférieure à 4), l'étudiant peut représenter cette dernière une deuxième fois seulement.
6. Le directeur du mémoire et les autres membres du jury signent le procès-verbal préparé par le secrétariat des étudiants. L'évaluation est basée sur le travail écrit et la soutenance orale.
7. Le résultat de l'évaluation du mémoire est transmis, par procès-verbal, au secrétariat des étudiants.
8. Le mémoire, une fois soutenu et accepté, est déposé à la bibliothèque de la FPSE, à condition d'avoir reçu l'approbation du responsable légal du service de l'institution dans lequel les données ont été recueillies.
9. Dans le cas d'un troisième échec au travail écrit ou d'un deuxième échec à la soutenance orale, l'étudiant est éliminé du diplôme de logopédie.

III.4. Règlement de la licence en psychologie

Edicté par le Conseil d'Etat le 16 mai 1990

Entrée en vigueur en octobre 1990

Conditions d'admission, grades et diplômes

Article 1

1. Pour être admis à la Section de psychologie, les candidats doivent satisfaire aux conditions générales d'immatriculation requises par l'Université.
2. Les nouveaux étudiants ne sont admis que pour la rentrée universitaire d'octobre.
3. Après immatriculation, des équivalences relatives à une formation antérieure peuvent être octroyées par le Doyen de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, suite au préavis de la commission d'équivalence désignée par le Collège des professeurs de la Section.
4. La Section de psychologie peut admettre des étudiants lors d'un changement de faculté. L'admission est conditionnelle lorsque :
 - ils ont été éliminés d'une autre Faculté ou de la Section des sciences de l'éducation;
 - ils ont changé plus d'une fois de faculté.

Article 2

La Section de psychologie de la F.P.S.E. prépare à :

- une licence en psychologie;
- un diplôme de spécialisation en psychologie;
- un doctorat en psychologie,

Article 3

La licence en psychologie est décernée par l'Université de Genève en conformité avec la convention passée entre les universités de Genève, Lausanne, Neuchâtel et Fribourg en vue de la coordination des études de psychologie en Suisse romande.

Dans le cadre de cette convention, les titulaires d'une demi-licence en psychologie décernée par l'une des quatre universités peuvent entreprendre directement le 2e cycle de psychologie.

DUREE DES ETUDES DE LICENCE

Article 4

1. La durée des études pour l'obtention de la licence est de 8 semestres au minimum et de 12 semestres au maximum. La durée des études, pour chaque cycle, est de 4 semestres au minimum et de 6 semestres au maximum.
Tout dépassement du délai maximum, à chaque cycle, entraîne l'élimination de l'étudiant de la section.
2. Dans des situations exceptionnelles, une prolongation du délai peut être accordée par le Doyen de la Faculté.
3. Le Doyen de la Faculté peut exceptionnellement accorder une dérogation à la durée minimum. Celle-ci ne pourra toutefois pas être inférieure à 3 semestres au deuxième cycle.
4. Sur demande motivée adressée au Doyen de la Faculté, la section peut accorder un congé pour une période de un ou deux semestres.

STRUCTURE DES ETUDES DE LICENCE

Article 5

1. Les études de licence sont organisées en deux cycles portant chacun sur 4 semestres d'enseignement.
2. Le premier cycle est divisé en une année propédeutique (sanctionnée par la propédeutique) et une deuxième année (sanctionnée par la demi-licence). Les deux années du deuxième cycle sont sanctionnées par la licence.
3. Les enseignements du premier cycle, donnant lieu à évaluation comprennent des unités de valeur (uv), des travaux pratiques (TP), des stages et des recherches.
Ceux du deuxième cycle, donnant lieu à évaluation, comprennent des certificats, des uv, des TP et des recherches.
4. Une uv comprend, par année, l'équivalent de 2 heures hebdomadaires d'enseignement.
5. Un certificat est composé de 3 cours (6 heures hebdomadaires d'enseignement par année) assurés par plus d'un enseignant; 2 cours au moins sont donnés par un enseignant de la section de psychologie; un enseignement sous forme de travaux pratiques y est nécessairement rattaché.
Chaque certificat donne lieu à un descriptif, dans le catalogue des cours, justifiant du regroupement des cours et des rôles et objectifs des TP.
Les enseignements du même certificat, de même que le TP correspondant, sont suivis et donnent lieu à évaluation durant la même année académique.
6. Les TP comprennent 3 heures hebdomadaires d'enseignement et, au deuxième cycle, sont nécessairement suivis dans le cadre d'un certificat.
7. Le stage du premier cycle équivaut à un mois de travail à temps plein dans une institution reconnue (cf. article 9).
8. Les recherches correspondent à l'équivalent de 3 heures hebdomadaires d'expérimentation, sur 2 semestres pour la recherche du premier cycle et sur 3 semestres pour celle du deuxième cycle.
Une liste des domaines dans lesquels peuvent s'effectuer les recherches est mise à disposition des étudiants dès le début de l'année académique.

9. La répartition des étudiants dans les TP et les recherches est assurée par la Présidence de la section en fonction des places disponibles et des moyens d'encadrement à disposition.
10. La liste des enseignements, leur répartition dans les groupes, certificats et domaines ainsi que les modalités de leur évaluation sont entérinées, chaque année, avant le début de l'année académique, par le Conseil de Faculté, sur proposition du Collège des professeurs et préavis du Conseil de section, qui a également pour tâche de s'assurer que la liste des cours offerts chaque année corresponde aux exigences de la Coordination romande.

Article 6

Sur préavis de la commission d'équivalence, la présidence de la section de psychologie peut autoriser des étudiants inscrits en section de psychologie à suivre un programme de cours de psychologie dans une autre université, suisse ou étrangère.
Ce programme remplace, en tout ou en partie, une année d'études dans la section de psychologie.

Article 7 : Année Propédeutique

1. Le programme de l'année propédeutique comporte 11 uv qui se répartissent comme suit:
 - 3 uv dans chacun des groupes suivants :
 - Groupe A. Psychologie I
 - Groupe B. Psychologie du développement I
 - Groupe C. Instruments et méthodes I
 - 2 uv à choix.
2. Chacun des groupes comprend au moins 4 cours. Dans le groupe C, l'étudiant doit nécessairement s'inscrire à au moins un cours portant sur les méthodes quantitatives et qualitatives d'analyse de données.
3. Les uv à choix sont à prendre dans la liste des enseignements de la section de psychologie proposés pour la première année, y compris les enseignements des groupes A, B et C non choisis par l'étudiant.
4. Une des uv à choix peut être prise en dehors de la section, dans les enseignements du premier cycle de la section des sciences de l'éducation ou dans une liste d'enseignements d'autres facultés de l'Université de Genève.
Cette liste, établie d'année en année, garantit l'accord de la Présidence de la section de psychologie et du professeur concerné.
D'autres cours peuvent être choisis en dehors de cette liste, avec l'accord de la Présidence et du professeur concerné.

Article 8 : Deuxième année

1. Le programme de la deuxième année du premier cycle comporte :
 - 9 uv d'enseignement se répartissant comme suit :
 - 3 uv du groupe A : Psychologie II
 - 3 uv du groupe B : Psychologie du développement II
 - 3 uv du groupe C : Instruments et méthodes II;
 - 2 uv à choix (pouvant être, chacune, remplacée par un stage et/ou une recherche);
 - 1 uv de travaux pratiques.

2. Chacun des groupes comprend au moins 4 cours. Dans le groupe C, l'étudiant doit nécessairement s'inscrire à au moins un cours portant sur les méthodes quantitatives et qualitatives d'analyse de données.
3. Les uv à choix peuvent être prises parmi les enseignements de la section de psychologie proposés pour la deuxième année, y compris les enseignements des groupes A, B et C non choisis par l'étudiant.
Une des uv peut être choisie en dehors de la section, dans les cours de premier cycle de la section des sciences de l'éducation ou dans une liste d'enseignements d'autres facultés de l'Université de Genève. Cette liste, établie d'année en année, garantit l'accord de la Présidence de la section de psychologie et du professeur concerné. D'autres cours peuvent être choisis en dehors de cette liste, avec l'accord de la Présidence et du professeur concerné.
4. L'uv des travaux pratiques est à choisir dans la liste des TP du premier cycle proposés par la section.

Article 9 : Stages du premier cycle

1. Le Conseil de section de psychologie nomme une commission «stage», permanente et paritaire, qui a pour but d'évaluer les projets de stage, les admettre ou les refuser en fonction de leur durée et de leur lieu.
2. L'étudiant qui se propose de faire un stage doit :
 - choisir une place de stage;
 - proposer un professeur de la section sous la responsabilité duquel il effectuera son stage;
 - soumettre son projet à la commission «stage».
3. Un stage est validé comme une uv si les trois conditions suivantes sont remplies :
 - la commission a accepté le projet;
 - l'étudiant fournit une attestation selon laquelle le stage effectué équivaut bien à un mois de travail à temps plein;
 - le rapport de stage élaboré par l'étudiant est accepté (note d'au moins 4) par le professeur responsable.

Article 10 : Deuxième cycle

1. Les certificats sont groupés en 3 domaines :
 - A. Psychologie du développement
 - B. Psychologie expérimentale et sociale
 - C. Psychologie clinique et appliquée
2. Le programme du deuxième cycle comporte :
 - 1 certificat par domaine, soit 3 certificats (donc 9 enseignements);
 - 7 uv à choix;
 - 1 TP (à prendre nécessairement dans le cadre d'un certificat);
 - 1 recherche.
3. Chaque domaine comporte au moins 2 certificats accompagnés de leurs TP respectifs.
4. Les 7 uv à choix peuvent être prises :
 - parmi les enseignements faisant partie des certificats qui n'ont pas été choisis par l'étudiant;
 - dans une liste d'enseignements hors certificats établie par la section de psychologie;

4 de ces uv peuvent être remplacées par un certificat (y inclus le TP qui y est attaché);
2 d'entre elles peuvent être choisies dans des cours de 1er cycle de la section de psychologie n'ayant pas donné lieu à évaluation dans le cursus du premier cycle;
3 d'entre elles peuvent être choisies en dehors de la section, soit parmi les enseignements du 2e cycle de la section des Sciences de l'éducation, soit dans les autres facultés de l'Université de Genève, soit encore dans le programme de psychologie d'une université suisse ou étrangère, sous réserve de l'approbation de l'université d'accueil et de la Présidence.

Article 11 : Recherches de premier et deuxième cycles

1. Les recherches de premier et deuxième cycles peuvent être dirigées par un membre du corps professoral ou un maître d'enseignement et de recherche de la section de psychologie.
2. Une recherche fait l'objet d'un accord écrit entre l'étudiant et l'enseignant responsable. Cet accord fixe, dès le début de la recherche :
 - un horaire de travail;
 - les objectifs théoriques;
 - la nature du rapport final et de l'évaluation.
3. Le rapport de recherche doit être remis à l'enseignant au plus tard 4 semaines avant le début de la session d'examens pendant laquelle l'étudiant le fait valider.

DELAIS D'INSCRIPTION

Article 12

1. L'étudiant doit s'inscrire aux examens au moins 5 semaines avant le début de la session, pendant la période indiquée par le secrétariat des étudiants.
2. Le délai d'inscription aux TP et aux recherches est fixé à 3 semaines après le début des cours.

CONTROLE DES CONNAISSANCES

1. Modalités générales

Article 13

1. Les sessions d'examens ont lieu aux mois de juillet, d'octobre et de mars.
2. Les évaluations peuvent se répartir entre les sessions de juillet et d'octobre; la session de mars est une session de rattrapage.
3. Les examens sanctionnant la propédeutique, la demi-licence et la licence doivent être présentés dans l'ordre. Les étudiants ne peuvent se présenter aux examens d'un niveau avant d'avoir réussi ceux du niveau précédent.

4. L'évaluation des enseignements se traduit par une note allant de 0 à 6, la note suffisante étant de 4. Ces notes sont attribuées à la suite d'examens individuels, écrits ou oraux et/ou sur la base de travaux prévus par le plan d'études.
Les rapports de stage et de recherche doivent être déposés auprès des secrétariats des étudiants pour consultation.
5. L'étudiant qui ne se présente pas à une session pour laquelle il est inscrit ou qui interrompt ses examens pour une raison de force majeure doit en informer immédiatement et par écrit le Doyen de la Faculté qui apprécie les motifs invoqués.
Si les motifs sont reconnus valables, les examens déjà présentés restent acquis et les examens non subis doivent obligatoirement être présentés à la session suivante.
Si les motifs invoqués ne sont pas reconnus valables ou si le candidat ne fournit aucun motif à l'appui de son absence, le candidat est considéré comme ayant échoué.
6. L'étudiant qui ne se présente pas à un examen pour lequel il était inscrit est considéré comme ayant échoué à cet examen (note 0).
7. Un groupe ou certificat est acquis si la moyenne des notes le composant est d'au moins 4.
En cas d'échec à la moyenne, les notes de 4 et plus restent acquises. Cependant, l'étudiant peut présenter à nouveau un examen réussi. La nouvelle note remplace alors la précédente.
Toutefois, il n'est pas possible de se présenter plus de trois fois à l'évaluation d'un même enseignement.
8. Les examens échoués à la session de juillet font l'objet d'une réinscription automatique pour la session d'octobre uniquement dans le cas où toutes les branches du groupe ont donné lieu à un examen et où la moyenne est insuffisante.
Pour tout autre examen que l'étudiant veut présenter à nouveau, la réinscription au secrétariat des étudiants est obligatoire, quelle que soit la note obtenue.
9. Les enseignements suivis et évalués dans un groupe ou un certificat donné ne peuvent pas être reportés dans un autre groupe ou certificat, quelles que soient les modifications intervenues entre-temps dans la répartition des cours dans les groupes ou certificats.
10. Les examens sont soumis à l'appréciation de jurys formés de 2 membres. Un des membres du jury doit faire partie du corps professoral ou être maître d'enseignement et de recherche, l'autre membre devant être porteur d'un grade universitaire.

Article 14

1. Le résultat des examens de la propédeutique, demi licence et licence est consigné dans un rapport signé par les membres du jury.
2. Le Collège des professeurs entérine les résultats des évaluations et les promotions.
3. La liste des examens réussis est affichée à la Faculté, à la fin de chaque session d'examens. Ultérieurement, le candidat reçoit une copie du rapport de l'évaluation signée par la Présidence de la section.

2. Contrôle des connaissances à la fin de la première année et obtention du certificat propédeutique

Article 15

1. Tout étudiant qui ne subit pas d'évaluation à la fin de sa première année d'études est éliminé de la section de psychologie.
2. Les 11 évaluations de la propédeutique doivent se répartir entre les sessions de juillet et d'octobre.
3. Sous peine d'élimination de la section, la propédeutique doit être obtenue au plus tard 3 semestres après le début des études.
4. La propédeutique est réussie lorsque l'étudiant a acquis une moyenne d'au moins 4 pour les trois uv choisies dans chacun des groupes A, B et C ainsi qu'une moyenne d'au moins 4 pour les deux uv à choix.
5. L'étudiant n'ayant pas obtenu la propédeutique à la session d'octobre est admis conditionnellement en 2e année.

3. Contrôle des connaissances à la fin de la deuxième année et obtention de la demi-licence

Article 16

1. La demi-licence est obtenue lorsque l'étudiant a acquis :
 - une moyenne d'au moins 4 pour les 3 uv choisies dans chacun des groupes A, B et C;
 - une moyenne d'au moins 4 pour les 2 uv à choix;
 - une note d'au moins 4 aux TP.
2. Sous peine d'élimination de la section, la demi-licence doit être obtenue au plus tard 6 semestres après le début des études.
3. L'étudiant n'ayant pas obtenu la demi-licence à la session d'octobre est admis conditionnellement au deuxième cycle, sauf pour le TP et la recherche.

4. Contrôle des connaissances au deuxième cycle et obtention de la licence

Article 17

1. Les évaluations portant sur les enseignements du 2e cycle peuvent se répartir sur plusieurs sessions mais doivent être réussies au plus tard 6 semestres après l'entrée au deuxième cycle de psychologie sous peine d'élimination de la section.
2. Les enseignements d'un même certificat, y compris le TP associé, doivent être suivis et donner lieu à évaluation lors de la même année académique.

3. La licence est obtenue lorsque l'étudiant a acquis :
 - une moyenne d'au moins 4 pour chacun des certificats;
 - une moyenne d'au moins 4 pour les 7 uv à choix. Pour être acquis, ce groupe ne doit pas comporter plus d'une note égale ou inférieure à 2,5;
 - une note d'au moins 4 pour le TP;
 - une note d'au moins 4 à la recherche.
4. Il n'est pas possible de se présenter plus de trois fois à l'évaluation d'un même certificat. En cas d'échec définitif à un certificat, il est possible de choisir un autre certificat à l'intérieur du même domaine.
5. En cas d'échec définitif à la moyenne d'un certificat, les uv le composant dont les notes sont égales ou supérieures à 4 peuvent être comptabilisées dans le groupe des uv à choix.

Article 18

1. En cas d'opposition et de recours, le RIOR est applicable. Il peut être consulté auprès de la Conseillère aux études ou l'Administratrice.
2. Les demandes de dérogation, notamment relatives aux délais d'études et à la répartition des examens, doivent être adressées au Doyen de la Faculté.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Article 19

1. Le présent règlement entrera en vigueur en octobre 1990 pour le premier cycle et le deuxième cycle simultanément et s'appliquera à tous les étudiants entrant au premier ou au deuxième cycle dès octobre 1990, y compris ceux bénéficiant d'équivalences, ou d'un congé durant l'année précédente.
2. Les étudiants inscrits à la section de psychologie en 1989/1990 finissent, sauf demande contraire de leur part, le cycle dans lequel ils étaient inscrits selon les modalités prévues par le règlement d'octobre 1983. Cependant, le présent règlement s'appliquera à tous les étudiants dès octobre 1992.

IV. ORGANISATION DES ETUDES EN PSYCHOLOGIE

Structure de la Licence

Premier cycle				
Certificat Propédeutique (1ère année)	Demi-Licence (2ème année)			
6 u.v. obligatoires, dont 5 en psychologie et une hors faculté 5 u.v. à choix	6 u.v. obligatoires en psychologie 5 u.v. à choix 1 T.P.			
Licence en psychologie (3ème et 4ème années)				
Domaine A Psychologie du développement	Domaine B Psychologie expérimentale et sociale	Domaine C Psychologie clinique et appliquée		
1 certificat = 3 u.v.	1 certificat = 3 u.v.	1 certificat = 3 u.v.	7 u.v. libres	1 recherche et 1 T.P.

Durée des études

Les études de licence sont organisées en deux cycles portant chacun sur 4 semestres d'enseignement.

Le premier cycle est divisé en une année propédeutique et une deuxième année (sanctionnée par la demi-licence). Le certificat propédeutique doit être acquis pour s'inscrire en deuxième année. Les deux années du deuxième cycle sont sanctionnées par la licence.

La durée des études pour l'obtention de la licence est de 8 semestres au minimum et 12 semestres au maximum. La durée des études, pour chaque cycle, est de 4 semestres au minimum et de 6 semestres au maximum.

Recherches en psychologie

Les recherches sont dirigées par un membre du corps professoral ou un maître d'enseignement et de recherche de la section de psychologie. Elles correspondent à l'équivalent de trois heures hebdomadaires d'expérimentation, sur deux semestres pour la recherche du premier cycle (**6 crédits ECTS**) et sur trois semestres pour celle du deuxième cycle (**12 crédits ECTS**).

Elles font l'objet d'un accord écrit entre l'étudiant et l'enseignant responsable, accord qui fixe : les objectifs de la recherche, la nature, l'étendue et la durée du travail à accomplir par l'étudiant et la forme du rapport final et celle de l'évaluation.

Stages

L'étudiant qui se propose de faire un stage doit : a) choisir une place de stage; b) présenter l'accord écrit d'un professeur de la Section sous la responsabilité duquel il effectuera son stage et qui évaluera son rapport de stage; c) soumettre son projet à la commission de stages.

Le stage est validé lorsque : a) le projet a été approuvé par la commission de stages; b) l'étudiant a fourni une attestation, délivrée par l'institution où le stage a été effectué et selon laquelle ce stage équivaut à un mois de travail à temps plein (pour le premier cycle), ou à deux mois de travail à temps plein (pour le deuxième cycle); c) l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 4 à l'évaluation du rapport de stage.

Crédits ECTS

Tout enseignement constitue une « **unité de valeur** » (UV). Elle est placée sous la responsabilité d'un enseignant ou d'une équipe d'enseignants. Une UV comporte, par année, 2 heures hebdomadaires d'enseignements, séminaire y compris, et une évaluation.

La réussite d'une UV donne droit à un nombre déterminé de **crédits** fixé par le plan d'études, en référence au **système ECTS** (European Community Transfer System).

Un ensemble de **66 crédits ECTS** (European Community course Credit Transfer = Système de transfert de crédits académiques de la communauté européenne) est attribué pour l'**année propédeutique**. Lorsque le certificat propédeutique n'est pas obtenu, des crédits sont attribués en fonction des examens réussis.

Un ensemble de **66 crédits ECTS** est attribué pour la **deuxième année**. Lorsque la demi-licence n'est pas obtenue, des crédits sont attribués en fonction des examens réussis.

Un ensemble de **114 crédits ECTS** est attribué pour le **2ème cycle**. Lorsque la licence n'est pas obtenue, des crédits sont attribués en fonction des examens réussis.

Dans le cadre de la Convention relative aux études de psychologie, des informations concernant les études en psychologie des universités de Genève, Fribourg, Lausanne et Neuchâtel sont accessibles sur le réseau internet. Le code d'accès est le suivant : www.unifr.ch/crcep.

V. LISTES ET DESCRIPTIFS DES ENSEIGNEMENTS DU PREMIER CYCLE

V.1. Listes des enseignements

V.1.1. Liste des enseignements de la Propédeutique (Nouveau règlement)

Code	Cours	Enseignant	Crédits
------	-------	------------	---------

c) 5 UV à choix :

C I.1.	Psychologie de la sensorimotricité	A. Bullinger	6 ECTS
C I.2.	Psychologie du langage	U. Frauenfelder	6 ECTS
C I.3.	Psychologie génétique	J. Montangero	6 ECTS
C I.4.	Psychologie de l'émotion	K.R. Scherer	6 ECTS
C I.5.	Le développement de la personnalité et ses troubles	E. Schmid-Kitsikis	6 ECTS
C I.6.	Introduction à la psychologie clinique	Ph. Jaffé	6 ECTS

a) 5 UV obligatoires en psychologie :

O I.1.	Psychologie générale	J.D. de Lannoy	6 ECTS*
O II.1.	Psychologie de l'enfant et de l'adolescent	J. Vonèche	6 ECTS
O III.1.	Physiologie du système nerveux	M. Mühlthaler, J.J. Dreifuss	6 ECTS
O IV.1.	Statistique I	P. Viviani	6 ECTS
O V.1.	Psychologie expérimentale	M. Flückiger	6 ECTS

Une des uv à choix peut être prise en dehors de la Section, parmi les enseignements de premier cycle de la Section des sciences de l'éducation de la FPSE ou ceux d'une autre Faculté, et choisie avec l'accord du président de la Section de psychologie et des enseignants de l'uv choisie.

V.1.2. Liste des enseignements de la Demi-Licence (Ancien règlement)

Groupe A : Psychologie II (3 uv à choix parmi les enseignements de)

- | | | |
|----|--|-------------------|
| A5 | Ethologie (étude synchronique, phylo- et ontogénétique du comportement animal) | A. Etienne |
| A6 | Psychologie différentielle | A. de Ribaupierre |
| A7 | Psychopathologie | D. Stern |
| A8 | Psychologie cognitive | P. Bovet |

Groupe B : Psychologie du développement II (3 uv à choix parmi les enseignements de)

- | | | |
|----|---|--------------------|
| B5 | Psychologie de l'éducation | A. Munari |
| B6 | Le développement de la personnalité et ses troubles | E. Schmid-Kitsikis |
| B7 | Le développement et les apprentissages moteurs | C.-A. Hauert |
| B8 | Développement cognitif | P. Mounoud |

b) 1 UV obligatoire hors faculté :

La liste sera à disposition des étudiants à la rentrée

* European Community course Credit Transfer = Système de transfert de crédits académiques de la communauté européenne

- C5 Statistique II
- C6 Logique formelle I, BFSH2 Lausanne
- C8 Méthodes d'observation du jeune enfant
- C9 Introduction aux méthodes d'inférence statistique pour la recherche en psychologie

- P. Viviani
- M.-J. Borel
- Ch. Robert-Tissot
- G. Pini

Unités de valeur à choix

- UV1 Introduction à la psychologie clinique
- UV3 Introduction à l'informatique en sciences humaines
- UV4 Méthodologie en sciences humaines *

- P. Jaffé
- P. Mendelsohn
- Ch. Gillièron Paléologue

Ces uv peuvent également être choisies parmi les enseignements des groupes A, B et C non choisis par l'étudiant. L'une d'entre elles peut être prise dans les enseignements du premier cycle de la section des sciences de l'éducation et les enseignements de toutes les facultés de l'Université de Genève. Une uv prise en dehors de la section doit nécessairement comporter par année 2 heures hebdomadaires d'enseignements, séminaires y compris, et une évaluation.

Travaux pratiques

- TP1 Psychologie génétique
- TP2 Psychologie expérimentale
- TP3 Méthodologie
- TP4 Psychologie sociale
- TP5 Psychologie différentielle

- M. Bovet
- M. Flückiger, B. Baumberger
- Ch. Gillièron Paléologue, C. León
- G. Mugny, F. Butera
- A. de Ribaupierre

V.2.. Descriptifs des Enseignements *

* Par ordre alphabétique des noms des responsables des enseignements
** Les horaires sont donnés à titre indicatif et sous réserve de modifications.

M.-J. BOREL

C6 - Logique formelle I (Lausanne BFSH2, salle 2055, cours : Vendredi, 13h.-15h.; TP : Vendredi, 15h.-16h.)**

Ce cours est une initiation à l'objet, aux démarches et à l'épistémologie de la logique, au moyen d'une présentation précise de ses concepts et de ses méthodes. Constituant l'une des «architectures» principales de la philosophie dans son histoire, la logique est aussi au cœur de l'étude formelle du langage et des procédures de raisonnement à l'œuvre dans les sciences, notamment dans les sciences humaines. Thèmes du cours : logique des propositions et des prédictats; logiques modales et notions de formalisation; notes d'histoire. Ce cours ne suppose pas de connaissances préalables et il est ouvert à tout étudiant intéressé aux méthodes formelles. Le cours est complété par des TP. Ils exercent la compétence minimale en techniques de base pour passer un examen, oral ou écrit, de logique.

M. BOVET

TP1 - Travaux pratiques de psychologie génétique (Lundi, 13h.-16h.)

Introduction théorique à plusieurs problèmes opératoires de niveau concret et initiation à l'usage de la méthode clinique liée à la psychologie génétique.

Les travaux pratiques se divisent en deux périodes :

- a) interrogation d'enfants avec des épreuves opératoires;
- b) travail de recherche portant sur une variante d'une épreuve étudiée.

P. BOVET

A8 - Psychologie cognitive (Mercredi, 10h.-12h.)

On situe la psychologie cognitive par rapport à la psychologie dans sa globalité et par rapport aux autres sciences de la cognition (neurosciences et sciences de l'ingénieur notamment). On souligne que le terme de cognition tend à remplacer aujourd'hui celui de connaissance car il met mieux l'accent sur les activités intellectuelles des sujets. Ces activités sont modélisées sous la forme des traitements subis par les informations recueillies par l'organisme sur le milieu qui l'entoure. Le cours passe en revue les fonctions fondamentales (déjà présentes chez l'animal) modélisées par la psychologie cognitive : la perception, l'apprentissage et l'intelligence.

A. BULLINGER

C I.1. - Psychologie de la sensorimotricité (Lundi, 08h.-10h.)

Diverses approches de la sensorimotricité sont analysées dans une perspective développementale. L'accent principal est porté sur les mécanismes d'élaboration des systèmes sensoriels de l'homme.

Les problèmes généraux posés par les déficits sensorimoteurs sont abordés.

* Pour les étudiants n'ayant pas suivi ce cours en 1ère année

J.D. de LANNOY

O I.1. - Psychologie générale (Mardi, 16h.-18h.)

Le cours comporte deux parties : 1° l'examen de grandes phases de la conduite (comme motivation, apprentissage, communication) choisies comme paradigmes de l'étude expérimentale de celle-ci; 2° la confrontation, dans une perspective historique, des grandes conceptions théoriques en psychologie.

Le séminaire porte sur l'analyse et la discussion en groupes de textes relevant de différentes approches en psychologie envisagées dans le cours.

A. de RIBAUPIERRE

A6 - Psychologie différentielle (Vendredi, 10h.-12h.)

Ce cours vise à donner un aperçu large, et nécessairement rapide, de la psychologie différentielle en tant que méthode (approche psychométrique) et en tant que domaine. La partie Méthode (polycopié existant) comporte un bref rappel de notions statistiques de base, une présentation de l'approche corrélationnelle et de l'analyse factorielle du point de vue du psychologue utilisateur, ainsi qu'une présentation de la méthode des tests.

La psychologie différentielle en tant que domaine développe les chapitres suivants : organisation des conduites cognitives et de personnalité selon les approches psychométriques générales, et factorielles en particulier, groupement a priori d'individus selon différents critères (différences ethniques, différences de sexe, etc.); origine des différences individuelles (méthode des adoptions et des jumeaux) et modèles récents d'analyse génétique des comportements.

Tout au long du cours, l'accent est mis sur les aspects théoriques et méthodologiques de la psychologie différentielle conçue en tant que discipline fondamentale, plus que sur les aspects appliqués.

A. de RIBAUPIERRE

TP5 - Travaux pratiques de psychologie différentielle (Lundi, 13h.-16h.)

But : introduire les étudiants à l'utilisation des tests psychologiques. Les étudiants administreront des tests couramment utilisés dans la pratique psychologique soit entre eux aux sein des TP soit à des tiers, les résultats étant ensuite analysés d'un point de vue théorique et appliqué.

Différentes catégories de tests seront abordées, dans des domaines tels que le «verbal», le «spatial», «les batteries factorielles ou globales», «la personnalité», etc. Les étudiants seront sensibilisés aux problèmes de choix des tests et de l'analyse des processus sous-jacents aux tests. L'accent sera mis sur l'analyse de données, en particulier au moyen de l'approche corrélationnelle.

Au semestre d'été, il est demandé aux étudiants de réaliser une courte recherche portant sur la construction, la modification, ou la standardisation d'un test; une liste de thèmes sera proposée dans le courant du semestre d'hiver.

A. ETIENNE

A5 - Ethologie (Etude synchronique, phylo- et ontogénétique du comportement animal) (Mardi, 10h.-12h.)

Le cours concerne :

- 1) Les concepts éthologiques de base par rapport aux aspects moteurs, perceptifs et motivationnels du comportement; l'organisation générale des conduites rattachées à une fonction biologique déterminée.
- 2) La détermination de certaines composantes du comportement par le système génétique; l'évolution de ces composantes à la lumière de la théorie néodarwinienne; des éléments d'écoéthologie.
- 3) L'ontogenèse du comportement à partir de ses bases génétiques et sous l'influence de l'interaction du sujet avec son milieu.

Cet enseignement vise à sensibiliser les étudiants aux bases biologiques du comportement. En outre, les modèles présentés se situent à des niveaux apparemment simples mais illustrent la complexité générale propre à toute étude du comportement.

M. FLÜCKIGER

O V.1. - Psychologie expérimentale (Lundi, 14h.-16h.)

Histoire de la psychologie et théories des perceptions : passage de l'observation à l'expérience et notion de variable.

Repères historiques pour la compréhension de la démarche expérimentale. Les méthodes quantitatives et l'instrumentation. De la vérification d'une hypothèse à l'explication. Paradigmes d'élaboration d'une théorie scientifique en psychologie générale. L'étude des constances perceptives chez l'adulte et dans le développement de l'enfant.

M. FLÜCKIGER, B. BAUMBERGER

TP2 - Travaux pratiques de psychologie expérimentale (Mardi, 13h.-16h.)

Introduction à l'expérimentation :

Semestre d'hiver : démonstrations complètes d'expériences-type. Exercices dans le domaine de l'apprentissage, la mémoire, le transfert, les associations verbales, la psychophysique et la formation de concepts. Etude des perceptions et sujets libres, à fixer avec les assistants.

Semestre d'été : expérimentation sur des thèmes libres choisis par les étudiants ou à l'aide des divers logiciels d'enseignement programmé de laboratoire. L'assistance sur les ordinateurs mis à disposition concerne une vingtaine d'expériences en psychologie expérimentale et cognitive avec support didactique informatisé. Il est aussi possible d'utiliser des techniques proposées : tachistoscopie, mouvements oculaires, électromyographie, introspection dirigée, détection de signaux, estimations de durées, couleurs, adaptation sensorimotrice, tests de dépendance du champ, équilibre postural, locomotion, vection, etc.

U. FRAUENFELDER

C I.2. - Psychologie du langage (Lundi, 16h.-18h.)

La nature, la structure et les propriétés spécifiques du langage humain : qu'est-ce qui le différencie d'autres systèmes de communication ? Qu'est-ce qui le singularise en tant que faculté humaine ?

La psycholinguistique : son histoire et ses relations avec la linguistique, la psychologie, la biologie, l'intelligence artificielle et la sociologie.

Les facultés langagières :

- la perception des sons, l'accès lexical, la compréhension des énoncés et du discours;
- la production des unités phonologiques et lexicales, des énoncés et du discours;
- l'acquisition spontanée et l'apprentissage guidé des langues;
- la réflexion métalinguistique.

Ch. GILLIERON PALEOLOGUE

UV4 - Méthodologie en sciences humaines (Jeudi, 08h.-10h.)

Pour être rigoureuse, la recherche en sciences humaines, et spécialement en psychologie, impose des précautions qui lui sont propres. Il convient, avant tout, de choisir des instruments qui soient adaptés à l'objet d'étude. En introduisant à la démarche de la recherche empirique, le cours vise à fournir à l'étudiant les bases nécessaires pour éviter les fautes techniques, tout en le guidant vers une réflexion sur les techniques. Il lui propose des critères pour estimer la validité de résultats publiés, comme pour choisir les procédures les plus adéquates lorsqu'il entreprend ses propres travaux.

Après avoir abordé les trois types d'approche (expérimentale, corrélationnelle, ainsi que la simulation), on présentera les chapitres principaux de la démarche expérimentale : rôle des hypothèses, variables, échelles de mesure, techniques et plans expérimentaux, récolte des données, traitement des résultats, validation statistique.

N.B. Des répertoires facultatifs et ponctuels sont proposés durant l'année.

Ch. GILLIERON PALEOLOGUE, C. LEON

TP3 - Travaux pratiques de méthodologie (Lundi, 13h.-16h.)

La méthodologie permet une réflexion sur l'adéquation entre une méthode de recherche et le problème psychologique étudié. Aux TP nous aborderons cette réflexion par le biais de la mise en pratique des différentes méthodes et l'exploitation de divers outils de recherche.

Les étudiants auront donc l'occasion de mettre sur pied et de réaliser de petites recherches sur différents thèmes et de se familiariser avec la rédaction d'un rapport.

C.-A. HAUERT

B7 - Le développement et les apprentissages moteurs (Mercredi, 08h.-10h.)

Ce cours examine les déterminants physiques, biologiques et psychologiques du développement et des apprentissages moteurs chez le sujet humain. Des repères théoriques de base sont présentés relatifs aux concepts généraux de développement et d'apprentissage, ainsi qu'aux théories du mouvement. Les faits de pathologie sont également envisagés.

Ph. JAFFE

UV1 - Introduction à la psychologie clinique (Jeudi, 14h.-16h.)

Nous traiterons du développement de la personnalité et des interventions cliniques. L'accent sera d'abord mis sur la psychanalyse classique et les grands courants qu'elle a engendrés (Jung, Adler, Erikson, Sullivan, etc.). Nous passerons ensuite en revue plusieurs approches humano-phénoménologiques, systémiques et comportementalistes (Roger, Ellis, Beck, Lazarus, etc.). En fin d'année divers thèmes tels l'entretien anamnestique ou la construction de génogrammes seront abordés au choix. Ce cours est avant tout théorique, mais sera parfois illustré par des exemples cliniques. La lecture de nombreux textes est exigée.

P. MENDELSOHN

UV3 - Introduction à l'informatique en sciences humaines (Jeudi, 08h.-10h.)

L'uv doit permettre aux étudiants n'ayant pas reçu de formation systématique en informatique d'aborder cette discipline dans une perspective conciliant une approche «généraliste» et une approche «utilisateur». L'objectif est d'amener l'étudiant à savoir s'orienter, à explorer les capacités d'un nouveau système et à choisir l'environnement qui correspond le mieux à ses besoins relativement aux applications qu'il souhaite réaliser dans son domaine de compétence.

La formation contient plusieurs modules dont les contenus permettent d'appréhender progressivement la variété et la complexité des différents environnements de travail indispensables aux étudiants de Sciences Humaines : organisation de l'univers informatique (matériel, systèmes d'exploitation, logiciels, périphériques); découverte de 3 environnements de travail (éditeur de texte, tableur et base de données simple, hypertexte), à partir de problèmes-type résolus sur lesquels les étudiants peuvent travailler seuls en dehors des séances à partir du réseau; programmation élémentaire (structures de données, objets informatiques, structures algorithmiques élémentaires); intégration et communication entre les différents environnements étudiés et entre ordinateurs (transferts de fichiers, courrier électronique).

J. MONTANGER

C I.3. - Psychologie génétique (Jeudi, 10h.-12h.)

Pour répondre à la question fondamentale de la psychologie génétique («Comment les connaissances peuvent-elles devenir plus rigoureuses ou plus objectives ?»), le cours donne un aperçu du développement cognitif, de la naissance à l'adolescence.

L'objectif étant de constituer une introduction à la théorie de J. Piaget, les perspectives de cet auteur et ses principaux concepts explicatifs sont présentés et illustrés. En outre, un choix de découvertes et thèses récentes en rapport avec le développement intellectuel est analysé du point de vue de la psychologie génétique piagétienne.

Les «séminaires» sont consacrés à la discussion de passages choisis de textes de Piaget.

P. MOUNOUD

B8 - Développement cognitif (Mardi, 08h.-10h.)

Le cours débutera par une présentation schématique du développement cognitif selon Piaget en termes de construction de structures et de construction de points de vue. Le paradigme général des expériences imaginées par Piaget et ses collaborateurs sera également présenté. Cette introduction constituera un cadre de référence pour aborder les recherches contemporaines sur le développement cognitif.

La genèse des capacités numériques élémentaires servira d'illustration au problème de la construction de structures depuis les premières recherches jusqu'aux données expérimentales récentes. Le développement des activités de classification et de sériation sera également présenté.

L'étude de la coordination des perspectives (perspective taking) illustrera le problème de la construction de points de vue avec les controverses actuelles sur les changements de représentation et les recherches sur la capacité d'attribuer à autrui (et d'induire chez autrui) des croyances distinctes de ses propres croyances («theory of mind»).

Le cours se terminera par une présentation synthétique de la genèse de deux grands instruments de représentation que sont le langage et l'image mentale.

G. MUGNY, F. BUTERA

TP4 - Travaux pratiques de psychologie sociale (Lundi, 13h.-16h.)

Introduction à l'expérimentation psychosociologique. Concepts fondamentaux. La mise en situation expérimentale. Principaux paradigmes en psychologie sociale expérimentale. Pratique de l'expérimentation dans un domaine de recherche en psychologie sociale.

A. MUNARI

B5 - Psychologie de l'éducation (Lundi, 10h.-12h.)

En se référant aux récents développements des différents courants de la psychologie et de l'épistémologie, on propose quelques réflexions sur les pratiques éducatives, scolaires et extra-scolaires, en vue de cerner les caractéristiques de la genèse du rapport que l'individu développe et entretient avec le savoir, et plus généralement avec la culture. Une attention particulière est réservée à la mise en évidence des processus psychologiques impliqués dans les diverses formes de communication de la culture, ainsi qu'à l'impact de ces dernières dans la relation éducative.

M. MÜHLETHALER, J.J. DREIFUSS

O III.1. - Physiologie du système nerveux (Mardi, 14h.-16h.)

Ce cours a pour objectif d'introduire à la physiologie du système nerveux. Trois chapitres seront plus spécifiquement traités :

1. **La cellule nerveuse.** La plus petite unité fonctionnelle du système nerveux, le neurone, sera décrit dans ses aspects essentiels : morphologie neuronale. Potentiel de membrane, potentiels d'action et potentiels synaptiques. Mécanismes de la neurotransmission.
2. **Vision.** En traitant le processus visuel depuis l'oeil jusqu'au cerveau, ce chapitre servira d'illustration aux principes fondamentaux de la physiologie sensorielle. Seront notamment considérés : la notion de récepteur rétinien, de voies afférentes et de traitement de l'information au niveau cortical.
3. **Motricité.** Ce chapitre permettra de donner une vue d'ensemble des mécanismes présidant à la mise en jeu de la musculature squelettique : physiologie musculaire. Moelle épinière et réflexes spinaux. Posture et oculomotricité. Mouvements volontaires et leur programmation.

G. PINI

C9 - Introduction aux méthodes d'inférence statistique pour la recherche en psychologie (Mercredi, 16h.-18h.)

Rappels : nature d'un ensemble de données et niveaux de mesure des variables; les problèmes et les méthodes de la statistique descriptive. Construction et utilisation de la distribution centrée réduite.

Les principes et les domaines de la statistique inférentielle. Echantillons et population. Lois de probabilité et distributions d'échantillonnage. Les problèmes et les méthodes d'estimation : estimation « ponctuelle » et estimation par intervalle de confiance. Les problèmes et les méthodes de test d'hypothèse : corrélation entre variables et comparaison de groupes, appariés ou indépendants. Comparaison d'une distribution observée à une « norme ». Introduction à l'analyse de la variance avec un ou deux facteur(s) de classification.

Lecture, analyse et discussion de publications ayant recours à différentes méthodes statistiques. Etude des résultats fournis par des programmes d'analyse des données.

Ch. ROBERT-TISSOT

C8 - Méthodes d'observation du jeune enfant (Lundi, 08h.-10h.)

Cet enseignement a pour objectif d'introduire l'étudiant aux méthodes d'observation en psychologie. Les aspects abordés concernent d'abord le processus et la démarche d'observation, ensuite la production et le traitement des observables. Les exemples, classiques ou plus récents, qui illustrent les aspects traités, se rapportent principalement au développement et aux interactions sociales de l'enfant. L'enseignement comprend des exercices sur documents écrits ou vidéo. Le cours vise à montrer qu'une démarche identique s'applique à la recherche et à la clinique.

K.R. SCHERER

C I.4. - Psychologie de l'émotion (Mardi, 10h.-12h.)

Le cours étudie le processus de l'émotion à la lumière de ses différentes composantes, dans une perspective essentiellement fonctionnaliste. Sont analysés : les théories des émotions, anciennes et actuelles; les réactions neurovégétatives et somatiques; les processus de différenciation des émotions; les aspects d'expression et de communication des émotions; les relations que les émotions entretiennent avec les motivations et l'action; le vécu subjectif de l'émotion; l'ontogenèse des émotions; les troubles du fonctionnement émotionnel.

E. SCHMID-KITSIKIS

B6 - Développement de la personnalité et ses troubles (Mercredi, 14h.-16h.)

Développement mental précoce et processus de mentalisation. Perspectives génétique et psychopathologique du développement affectivo-cognitif.

D. STERN

A7 - Psychopathologie (Mercredi, 12h.-14h.)

Les systèmes de classification diagnostique qui sont le plus fréquemment utilisés seront tout d'abord présentés, puis expliqués dans chacune de leurs conceptions théoriques. Un accent particulier sera mis sur les systèmes phénoménologiques (spécifiquement le DSM III) et sur les systèmes psychodynamiques. Les maladies mentales seront abordées selon trois points de vue : 1) critères diagnostiques; 2) étiologie; 3) développement.

P. VIVIANI

O IV.1. - Statistique I (Vendredi, 08h.-10h.)

Statistique descriptive. Echelles de mesure. Variables univariées et bivariées. Distributions et paramètres descriptifs, mesures de tendance et de dispersion. Mesures de corrélation pour les variables nominales (Chi-carré), ordinaires (Kendall, Pearson) et quantitatives (coefficient de corrélation, analyse de la régression). Méthodes d'ajustement polynomial. Analyse des séries temporelles.

Eléments de théorie de la probabilité : variables aléatoires, fonctions de distribution. Notion d'échantillonnage. Statistique des échantillons. Statistique inférentielle univariée. Analyse de la variance à un et deux facteurs. Eléments d'analyse multivariée : régression multiple. Intervalles de confiance pour les estimateurs statistiques.

J. VONECHE

O II.1.- Psychologie de l'enfant et de l'adolescent (Lundi, 10h.-12h.)

Les rôles de Freud, Watson, Piaget dans la formation des concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant et de l'adolescent.

VI. LISTE ET DESCRIPTIFS DES ENSEIGNEMENTS DU DEUXIÈME CYCLE

VI.1. Liste des enseignements

Code	Cours	Enseignant	Crédits
------	-------	------------	---------

DOMAINE A - PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT

Certificat A1 - Psychologie du développement cognitif

A1a	Modèles explicatifs piagétiens et psychologie du rêve	J. Montangero	6 ECTS
A1b	Développement cognitif et moteur	P. Mounoud	6 ECTS
A1c	Développement cognitif et différences individuelles	A. de Ribaupierre	6 ECTS
TP	Evaluation des fonctions cognitives	C.-A. Hauert	6 ECTS

Certificat A2 - Psychologie de l'éducation

A2a	La dimension institutionnelle en psychologie de l'éducation	A. Munari	6 ECTS
A2b	Approche psychologique du changement: normes et valeurs dans l'institution	D. Fabbri-Munari	6 ECTS
A2c	Processus de symbolisation et de communication chez l'enfant et l'adulte	A. Sinclair	6 ECTS
TP	Psychologie de l'éducation	A. Sinclair	6 ECTS

DOMAINE B - PSYCHOLOGIE EXPERIMENTALE ET SOCIALE
Certificat B1 - Psychologie sociale

B1a	Relations intergroupes	W. Doise, F. Lorenzi-Cioldi	6 ECTS
B1b	Processus d'influence sociale	G. Mugny, M. Sanchez-Mazas	6 ECTS
B1c	Psychologie sociale du raisonnement	W. Doise, P. Roux	6 ECTS
TP	Psychologie sociale	F. Lorenzi-Cioldi	6 ECTS

Certificat B2 - Psycholinguistique

B2a	Psycholinguistique expérimentale	U. Frauenfelder	6 ECTS
B2b	Acquisition du langage	I. Berthoud	6 ECTS
B2c	Le traitement du langage écrit	A. Content	6 ECTS
TP	Psycholinguistique	I. Berthoud	6 ECTS

Certificat B3 - Psychologie expérimentale et cognitive

B3a	Psychogenèse des perceptions de l'environnement	M. Flückiger	6 ECTS
B3b	Modèles connexionnistes	P. Bovet, R. Maurer	6 ECTS
B3c	Ethologie cognitive	A. Etienne	6 ECTS
TP	Psychologie expérimentale et cognitive	P. Bovet, A. Etienne, M. Flückiger, B. Baumberger, R. Maurer	6 ECTS

DOMAINE C - PSYCHOLOGIE CLINIQUE ET APPLIQUEE
Certificat C1 - Le fonctionnement mental et psychique

C1a	Techniques de l'entretien	Ch. Robert-Tissot	6 ECTS
C1b	Clinique du fonctionnement mental	E. Schmid-Kitsikis	6 ECTS
C1c	Théorie et méthodologie de l'investigation psychologique en clinique adulte	H. Kilcher	6 ECTS
TP	Psychologie clinique	H. Kilcher	6 ECTS

Certificat C2 - Psychologie du comportement et ses applications

C2a	Emotion et communication : théorie et recherche	K.R. Scherer	6 ECTS
C2b	Questions approfondies de psychologie générale : modèles animaux du comportement humain	J.D. de Lannoy	6 ECTS
C2c	Stress : analyse, intervention, maîtrise	S. Kaiser	6 ECTS
TP	Observation et analyse du comportement dans le contexte de la psychologie appliquée	S. Kaiser	6 ECTS

Certificat C3 - Psychologie de la petite enfance

C3a	La sensorimotricité	A. Bullinger	6 ECTS
C3b	Introduction aux pratiques psychothérapeutiques	D. Stern	6 ECTS
C3c	Enfance, psychologie et loi	Ph. Jaffé	6 ECTS
TP	L'examen sensorimoteur du jeune enfant	R. Millan	6 ECTS

Certificat C4 - Troubles du langage
Certificat éventuellement suspendu en 1998-1999

C4a.1 *	Psychologie du langage : aspects normaux et troubles de l'oral	G. de Weck	6 ECTS
C4b	Neuropsychologie du langage chez l'enfant	P. Zesiger	6 ECTS
C4c	Neuropsychologie du langage chez l'adulte	J. Buttet Sovilla	6 ECTS
TP	Sensibilisation à l'observation et à l'analyse du langage oral et écrit chez l'enfant et l'adulte	J. Buttet-Sovilla, G. de Weck, P. Zesiger	6 ECTS

* En alternance avec C4a.2 - Psychologie du langage : aspects normaux et troubles de l'écrit

UV 4	Techniques projectives	F. Rossel	6 ECTS
UV10	Psychogérontologie et psychopathologie de l'âge avancé	L. Bizzini	6 ECTS
UV14	Neuropsychologie clinique	G. Assal	6 ECTS
UV16	Neurophysiologie	M. Mühlthaler	6 ECTS
UV21	Interaction personne-machine	P. Dillenbourg	6 ECTS
UV22	Apprentissage et environnements informatiques	P. Mendelsohn	6 ECTS
UV25	Clinique psychanalytique	NN	6 ECTS
UV26	Logique formelle II (BFSH2 Lausanne)	J. Gasser	6 ECTS
UV28	Fondements théoriques et méthodologiques de l'investigation sensori-motrice chez l'enfant d'âge préscolaire	R. Millan	6 ECTS
UV29	La méthode biographique en psychologie génétique	J. Vonèche	6 ECTS
UV30	Mécanismes d'apprentissage et progrès cognitifs	M. Bovet	6 ECTS
UV31	Méthodes qualitatives et modèles sémiologiques : l'étième et l'émique	Ch. Gillièron	6 ECTS
UV32	Psychanalyse et christianisme	Paléologue	
UV33	Analyse multivariée*	T. de Saussure	6 ECTS
		NN	6 ECTS

Une des uv libres parmi la liste des enseignements hors certificats peut être remplacée par un stage.

Les uv libres peuvent être choisies également parmi les enseignements faisant partie des certificats non choisis par l'étudiant.

Deux d'entre elles peuvent être choisies dans des cours de premier cycle de la section de psychologie n'ayant pas donné lieu à évaluation au premier cycle.

Trois d'entre elles peuvent être choisies en dehors de la section, soit parmi les enseignements du deuxième cycle de la section des Sciences de l'éducation ou dans les autres facultés de l'Université de Genève, soit encore dans le programme de psychologie d'une université suisse ou étrangère, sous réserve de l'approbation de l'université d'accueil et de la Présidence. Une uv prise en dehors de la section de psychologie doit nécessairement comporter, par année, 2 heures hebdomadaires d'enseignement, séminaire y compris, et une évaluation.

DOMAINE A - PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT

Certificat A1 - Psychologie du développement cognitif

Les objectifs du certificat sont (a) de présenter, au plan théorique, des modèles récents du développement cognitif, et (b) au plan appliqué, d'initier les étudiants à l'évaluation des fonctions cognitives chez l'enfant. Le thème commun aux trois cours est celui de l'étude des processus et structures sous-jacents au développement des connaissances chez le bébé, l'enfant et l'adolescent. Différents domaines sont passés en revue, ainsi que les relations qu'ils entretiennent : catégorisation, nombre, espace, temps, image mentale, mémoire. Le rôle des grandes fonctions comme l'attention, la planification et l'inhibition est également discuté. Les cours abordent enfin, chacun selon un point de vue particulier, les concepts explicatifs et les procédures pertinents pour l'évaluation des fonctions cognitives chez l'enfant. Les travaux pratiques ont pour objet d'introduire les étudiants aux paradigmes permettant l'étude empirique de certains concepts traités dans les cours. Ces paradigmes sont fréquemment utilisés pour l'examen psychologique et neurologique de l'enfant. Ils seront présentés et expérimentés sur les étudiants eux-mêmes, puis administrés à des enfants. Le travail réalisé durant l'année devrait permettre aux étudiants d'acquérir quelques-unes des bases de la démarche d'évaluation des fonctions cognitives telle qu'elle est pratiquée en psychologie et en neuro-psychologie.

J. MONTANGERO

A1a Modèles explicatifs piagétiens et psychologie du rêve; (Vendredi, 08h.-10h.)*

Ce cours porte sur l'explication de deux aspects de la cognition : d'une part le développement de la pensée rationnelle, d'autre part les manifestations de la pensée imagée créative non dirigée, telle qu'elle se présente dans le rêve.

La première partie du cours aborde les conduites relatives à divers domaines, en particulier celui du temps et de l'image mentale, à la lumière du cadre théorique piagétien. Dans une perspective inspirée de l'épistémologie génétique, ce cadre est présenté de manière chronologique, en insistant sur des concepts explicatifs clés comme l'égocentrisme et la décentration, l'adaptation psychologique, la notion de structure et l'équilibration. Les problèmes fondamentaux du développement cognitif sont identifiés et approfondis à travers une tentative de synthèse de ce cadre théorique.

La seconde partie du cours vise à montrer les relations entre rêve et connaissance. Tout d'abord, on présente de ce point de vue certaines théories et recherches de Freud jusqu'aux travaux expérimentaux des années 60 à nos jours. Puis une méthode originale d'étude des rêves est présentée. On montre comment elle permet d'analyser des mécanismes cognitifs en jeu dans l'élaboration des rêves et dans les tentatives d'interprétation faites par le sujet. Les conclusions du cours traitent de la collaboration entre aspects opératoires, intuitifs et imaginés dans la connaissance.

* Sous réserve de l'engagement du titulaire de ce poste

* Les horaires sont donnés à titre indicatif et sous réserve de modifications.

P. MOUNOUD

A1b Développement cognitif et moteur; (Jeudi, 08h.-10h.)

Le cours sera centré sur le développement de différentes variétés de catégorisation (perceptives, conceptuelles, fonctionnelles, prototypiques, thématiques ou schématiques, taxonomiques) et sur leurs liens avec l'organisation des actions.

Par rapport à la constitution de catégories, on examinera les rôles joués par différents mécanismes tels que la détection de liaisons fonctionnelles et causales, la détection de contiguités spatiales et temporelles ainsi que la détection de régularités et d'invariants perceptifs, cognitifs et moteurs (constance, identité, conservation, invariance). L'importance des mécanismes attentionnels (en particulier de l'attention sélective) dans les activités de catégorisation sera également envisagée.

Les problèmes soulevés par les changements de critères de catégorisation (ou de tri) feront le lien avec l'étude des fonctions exécutives (planification et régulation de l'action, intégration, inhibition, etc.) qui seront étudiées plus extensivement au moyen de situations de conflit entre réponses (verbales et non verbales) ainsi qu'au moyen des situations de changement de représentations.

Enfin le problème de la catégorisation sera envisagé du point de vue des apprentissages implicites qui mettent en évidence des capacités de catégoriser des événements sans connaître les règles qui les engendrent.

A. de RIBAUPIERRE

A1c Développement cognitif et différences individuelles; (Vendredi, 16h.-18h.)

Différentes approches ayant tenté d'intégrer développement cognitif et différences individuelles sont passées en revue, en particulier :

- les approches psychométriques du développement cognitif, qui se sont centrées sur la validité prédictive des mesures d'intelligence et sur la stabilité des différences individuelles au cours du développement chez l'enfant ainsi que durant le vieillissement (courants life-span);
- les approches cognitivistes qui ont cherché à rendre compte des différences individuelles en termes de processus sous-jacents, notamment en ce qui concerne les facteurs verbal et spatial;
- les travaux, inspirés du modèle piagétien, qui se sont centrés sur les relations entre domaines (logique, espace, image mentale) et sur le problème des décalages horizontaux à travers l'étude de la variabilité inter-individuelle;
- les études portant sur le développement de la mémoire de travail et son rôle dans le fonctionnement cognitif.

Pour chacune de ces approches, les résultats de recherches empiriques sont présentés et discutés en fonction de leur pertinence pour une évaluation des fonctions cognitives chez l'enfant.

C.-A. HAUERT

TP Evaluation des fonctions cognitives; (Jeudi, 13h.-16h.)

L'objectif des travaux pratiques est de former les étudiants à l'utilisation d'un ensemble d'épreuves investiguant différentes fonctions cognitives (planification/contrôle, décision/inhibition, attention/mémoire, raisonnement) et différents domaines de connaissance (logique, numérique, spatial, temporel, verbal). Ces épreuves ont été élaborées dans le champ de la psychologie génétique, de la psychologie cognitive et de la neuropsychologie, clinique ou expérimentale. Elles sont utilisées pour établir un profil individuel de performance dans des tâches cognitives. Standardisées, pour la plupart d'entre elles, chez l'enfant et l'adulte, elles permettent de repérer d'éventuels aspects dysfonctionnels, d'en estimer la nature et la gravité.

Le support théorique qui permet de comprendre la signification et l'intérêt de chacune de ces épreuves dans le cadre général des fonctions cognitives et de leur développement est explicitement fourni dans les trois cours du certificat.

Dans un premier temps, chaque étudiant est soumis comme sujet à l'ensemble de ces épreuves. Il est ensuite formé à leur utilisation chez l'enfant.

Certificat A2 - Psychologie de l'éducation

Ce certificat se propose de montrer aux futurs psychologues de quelle manière une entreprise éducative, ainsi que le travail même du psychologue en son sein, sont dépendants du rapport que les divers acteurs impliqués ont élaboré et entretiennent avec le savoir et la culture.

A. MUNARI

A2a La dimension institutionnelle en psychologie de l'éducation; (Mardi, 10h.-12h.)

Le psychologue ou le pédagogue exerce sa profession le plus souvent au sein d'une institution où il peut être appelé à intervenir en tant que conseiller, animateur, chercheur ou «expert» dans une institution éducative. De telles pratiques, effectuées le plus souvent en équipe, ne peuvent faire l'économie d'une réflexion méthodologique approfondie, portant sur le processus même de leur déroulement et sur leurs implications institutionnelles, sous peine de manquer les objectifs qu'elles se proposent d'atteindre. Le but de cet enseignement est de fournir les éléments nécessaires à une telle réflexion.

D. FABBRI-MUNARI

A2b Approche psychologique du changement en éducation : normes et valeurs dans l'institution; (Mardi, 12h.-14h.)

Bon nombre de problèmes rencontrés dans les divers contextes où se déroule la relation éducative, tout particulièrement lorsque celle-ci se veut innovative, concernent en fait les attitudes et les stratégies que les individus développent face aux systèmes de normes, valeurs, règles et coutumes constitutives de l'institution. Le but de cet enseignement est de fournir les éléments théoriques nécessaires pour l'analyse de tels comportements.

A. SINCLAIR

A2c Processus de symbolisation et de communication chez l'enfant et l'adulte; (Mardi, 14h.-16h.)

Le thème central est la capacité humaine de représentation, de symbolisation, et de communication; nous traiterons de la construction progressive de cette capacité par l'enfant et de son utilisation par l'adulte: Seront discutés : le langage oral (vu comme une interaction verbale en contexte), le langage écrit (vu comme un outil culturel), la numération écrite, les représentations iconiques (e.g. représentations spatiales), ainsi que l'idée même de représentation («théorie de l'esprit») et de communication. Au gré des thèmes nous aborderons des aspects phylogénétiques, socio-culturels et éducatifs.

A. SINCLAIR

TP **Psychologie de l'éducation; (Jeudi, 13h.-16h.)**

Les travaux pratiques de psychologie de l'éducation accompagnent les enseignements du certificat A2. Ils portent sur l'analyse d'une institution ou d'une situation éducative concrète, choisie par l'étudiant en accord avec les enseignants du certificat, et se proposent de fournir au futur psychologue les instruments méthodologiques et conceptuels indispensables à l'appréciation des conditions et des conséquences de son intervention en milieu institutionnel et éducatif.

DOMAINE B - PSYCHOLOGIE EXPERIMENTALE ET SOCIALE

Certificat B1 - Psychologie sociale

Le but principal de ce certificat est de familiariser les étudiant(e)s avec l'étude des fonctionnements cognitifs dans leur contexte social. Les domaines particulièrement étudiés sont :

- *la genèse des opérations cognitives dans diverses situations d'interactions sociales;*
- *les changements d'opinions et d'attitudes dans des situations d'influence ou de persuasion;*
- *les représentations sociales dans des dynamiques identitaires et intergroupes.*

W. DOISE, P. ROUX

B1c **Psychologie sociale du raisonnement; (Vendredi, 14h.-16h.)**

Ce cours comprend trois parties. La première aborde l'étude expérimentale du développement social de l'intelligence dans le courant de la psychologie sociale génétique. La deuxième partie concerne les théories et les recherches sur la dimension sociale de la rationalisation des comportements. La troisième partie s'intéresse aux approches théoriques et méthodologiques des représentations sociales.

F. LORENZI-CIOLDI

TP **Psychologie sociale; (Jeudi, 13h.-16h.)**

Travaux pratiques de psychologie sociale portant sur diverses techniques d'investigation abordées dans les différents enseignements du certificat de psychologie sociale.

Certificat B2 - Psycholinguistique

Introduction aux théories et méthodes en psycholinguistique permettant l'analyse des données obtenues en observation et en expérimentation. Les domaines abordés sont les suivants :

- *le traitement (perception et production) du langage;*
- *l'acquisition du langage chez l'enfant, en relation avec les caractéristiques fondamentales du langage d'une part et celles du développement cognitif d'autre part;*
- *la modélisation (connexionniste) du traitement et de l'acquisition du langage.*

U. FRAUENFELDER

B2a **Psycholinguistique expérimentale; (Mercredi, 10h.-12h.)**

Quels sont les processus et les représentations mentales qui sous-tendent la production et la compréhension du langage chez l'adulte ? Comment les principales méthodes d'investigation en psycholinguistique expérimentale permettent-elles d'aborder cette question ? Seront examinées les théories contemporaines du traitement du langage à la lumière des diverses méthodes qui ont servi à les tester.

I. BERTHOUD

B2b **Acquisition du langage; (Mercredi, 12h.-14h.)**

Présentation de l'acquisition du langage chez l'enfant, dans une perspective développementale (confrontation des positions théoriques de Vygotski et de Piaget et des prolongements de celles-ci). Différentes périodes de l'acquisition seront examinées : développement prélinguistique du bébé (perception et production des sons, capacités communicatives et cognitives), période des énoncés à un mot et des premières combinaisons de mots; acquisition des phrases simples et complexes; quelques aspects du développement des capacités

discursives et des compétences métalinguistiques. Présentation de recherches, discussion de méthodes et de théories interprétatives.

A. CONTENT

B2c Le traitement du langage écrit; (Vendredi 12h.-16h.- tous les 15 jours)

Le cours vise à présenter l'état actuel des connaissances en psycholinguistique sur les mécanismes mentaux mis en oeuvre dans le traitement de l'écrit. Il presuppose la maîtrise des connaissances élémentaires en linguistique et psycholinguistique, et constitue une base pour des enseignements plus spécifiques sur l'acquisition du langage écrit et la pathologie.

L'enseignement présentera les thématiques suivantes: les relations entre le langage écrit et le langage parlé; les caractéristiques et typologies des systèmes d'écriture; les aspects visuels de la lecture (mouvements oculaires et reconnaissance des formes); les processus d'accès à l'information lexicale, à la prononciation et à la signification; les pathologies de la lecture chez l'adulte, en relation avec les théories du traitement.

Sur le plan méthodologique, le cours fait une large part à la description et à la discussion des techniques expérimentales en psycholinguistique. En outre, il introduit aux méthodes de modélisation, et en particulier aux réseaux connexionnistes, qui sont devenus des outils de base dans la recherche et la réflexion théorique actuelle.

I. BERTHOUD

TP Psycholinguistique; (Jeudi, 13h.-16h.)

Le but des TP est de permettre aux étudiants de se familiariser avec quelques méthodes utilisées pour l'étude de l'acquisition du langage chez l'enfant, et en particulier avec la méthode clinique.

L'interaction verbale, composante nécessaire de l'emploi de ces méthodes, sera au coeur des TP ainsi que les activités langagières de différents niveaux de complexité qu'elle met en jeu chez le sujet parlant.

Les étudiants seront formés à interroger des enfants âgés de cinq à dix ans, puis à analyser et à présenter les résultats obtenus aux différentes épreuves.

M. FLÜCKIGER

B3a Psychogenèse des perceptions de l'environnement; (Mardi, 18h.-20h.)

Après une revue théorique et critique des travaux classiques décrivant la genèse des conduites élémentaires d'interaction immédiate avec le milieu, on envisagera le fonctionnement perceptif d'un point de vue intermodalitaire. Les principaux chapitres abordés dans cette perspective concernent la perception spatiale, du mouvement et du temps. Cette approche aboutira à l'étude des systèmes d'attribution de significations et des mécanismes impliqués dans la perception de l'environnement naturel.

P. BOVET, R. MAURER

B3b Modèles connexionnistes; (Jeudi, 10h.-12h.)

Situation de la psychologie cognitive parmi les sciences de la cognition. Rôle des modèles dans la démarche scientifique. Place des modèles connexionnistes (réseaux de neurones formels) dans l'analyse des processus cognitifs. Etude et modélisation de phénomènes cognitifs dans les domaines de la perception, de l'apprentissage et de l'intelligence.

A. ETIENNE

B3c Ethologie cognitive; (Mercredi, 10h.-12h.)

Un premier chapitre concerne l'étude comparée de l'orientation spatiale chez des espèces allant des bactéries aux primates. Un deuxième chapitre est consacré aux performances cognitives les plus poussées dans le domaine de la connaissance physique et sociale chez les primates infra-humains.

P. BOVET, A. ETIENNE, M. FLÜCKIGER, B. BAUMBERGER, R. MAURER

TP Psychologie expérimentale et cognitive; (Lundi, 13h.-16h.)

Simulation sur ordinateur de modèles connexionnistes : apprentissage, perception, résolution de problèmes. Expériences de structuration perceptive dans le domaine acoustique. Expérimentation en perception : enregistrement d'activités motrices effectuées dans un flux optique (ajustements posturaux, paramètres locomoteurs, pointage visuel).

Certificat B3 - Psychologie expérimentale et cognitive

Le certificat vise à intégrer l'étude expérimentale de la psychogenèse des perceptions avec celle des modèles cognitifs chez l'homme et chez l'animal.

Revue historique et critique des recherches et théories sur l'attribution de significations dans les interactions immédiates avec l'environnement (cours B3a); les principaux types de modélisations connexionnistes dans les domaines du traitement de l'information perceptive, de l'apprentissage et de la mémoire ainsi que la résolution de problèmes (cours B3b); l'étude comparée 1) des mécanismes de l'orientation spatiale, et 2) des performances cognitives chez les primates infra-humains (cours B3c).

DOMAINE C - PSYCHOLOGIE CLINIQUE ET APPLIQUEE

Certificat C1 - Le fonctionnement mental et psychique

Ce certificat rassemble des enseignements traitant de trois aspects du domaine de la psychologie clinique :

- la psychopathologie du fonctionnement mental de l'enfant et de l'adulte à travers les maladies somatiques, les psychoses, les névroses, les prépsychoses, les états limites;
- l'investigation psychologique des sujets adultes à travers les démarches piagétienne et psychométriques;
- la théorie et la démarche psychoanalytiques.

Les travaux pratiques permettent une mise en pratique de l'investigation psychologique de l'enfant et de l'adulte.

Ch. ROBERT-TISSOT

C1a Techniques de l'entretien; (Mardi, 08h.-10h.)

Introduction théorique et pratique à l'entretien psychologique. Ce cours présente les concepts issus de différents courants cliniques. Il traitera les attitudes de base ainsi que les particularités des entretiens individuels, de couple et parents-enfants.

E. SCHMID-KITSIKIS

C1b Clinique du fonctionnement mental; (Mardi, 16h.-18h.)

La première partie du cours aborde d'un point de vue théorique et clinique les relations et les intégrations possibles entre rêve et pensée.

Dans le prolongement de cela, la deuxième partie du cours aborde la psychopathologie du fonctionnement mental de l'enfant et de l'adulte :

- maladies psychosomatiques,
- dysfonctionnements relationnels (psychoses, états limites,...),
- dysfonctionnements de la pensée.

H. KILCHER

C1c Théorie et méthodologie de l'investigation psychologique en clinique adulte; (Mercredi, 14h.-16h.)

Analyse de la démarche de l'investigation psychologique en clinique adulte, réalisée à partir de l'application d'épreuves piagétienne et psychométriques. Introduction à des travaux concernant l'évolution sur le plan cognitif et de la personnalité dans la population adulte tout-venant. Discussion à partir de travaux en psychopathologie adulte des particularités du fonctionnement psychologique dans différentes pathologies.

H. KILCHER

TP Psychologie clinique; (Lundi, 13h.-16h.)

Introduction à l'investigation clinique au moyen des épreuves piagétienne et psychométriques et de personnalité avec des enfants d'âge scolaire et d'adolescents. Introduction à la technique d'entretien. Illustration de ces aspects par des cas cliniques enregistrés sur bande vidéo. Sensibilisation à l'analyse clinique du fonctionnement mental.

Certificat C2 - Psychologie du comportement et ses applications

Ces enseignements mettent l'accent sur le rôle central du comportement comme objet d'étude de la psychologie scientifique et démontrent l'utilité de cette approche pour l'activité professionnelle du psychologue. Spécifiquement, le certificat tend à :

- un approfondissement de certains concepts et méthodes fondamentaux de la psychologie générale;
- la comparaison du «normal» et du «pathologique» du point de vue du diagnostic et de l'intervention;
- l'étude du rôle de l'interaction et de la communication dans toute forme de comportement social;
- l'évaluation critique des possibilités d'application professionnelle des approches présentées.

K.R. SCHERER

C2a Emotion et communication : théorie et recherche; (Mercredi, 14h.-16h.)

Cet enseignement met l'accent sur l'étude critique des modèles récents des émotions et des troubles affectifs. Après le rappel et l'approfondissement des bases de la psychologie de la socio-affectivité, seront discutées des recherches expérimentales et appliquées qui ont été effectuées récemment dans ce domaine. Le séminaire s'intéresse tout particulièrement à la communication des états affectifs par l'expression faciale et vocale, à l'évaluation cognitive des situations provoquant l'émotion, et à la comparaison interculturelle.

J.D. de LANNOY

C2b Questions approfondies de psychologie générale : modèles animaux du comportement humain; (Vendredi, 10h.-12h.)

La première partie du cours (semestre d'hiver) porte sur une confrontation des modèles issus respectivement de la psychologie comparée et de l'éthologie du développement humain, normal et pathologique. La deuxième partie (semestre d'été) est consacrée à l'apport de la psychologie générale et de l'éthologie à la question de l'origine du langage. A cette question, longtemps objet d'interprétations spéculatives, les études anthropologiques, éthologiques et psycho-génétiques sur la communication permettent aujourd'hui de fournir des réponses fondées empiriquement.

La partie séminaire du cours est consacrée à la discussion de travaux réalisés par les étudiants en rapport avec le cours.

S. KAISER

C2c Stress : analyse, intervention, maîtrise; (Mercredi, 16h.-18h.)

L'objectif de cet enseignement est de présenter les résultats de la recherche actuelle sur le stress. Mots-clefs : périodes de vie critiques, influences situationnelles et personnelles sur l'événement stressant, facteurs de stress cognitifs et affectifs, techniques de maîtrise du stress (coping). Après la présentation des concepts théoriques, nous discuterons les recherches empiriques portant sur ces divers sujets ainsi que les problèmes méthodologiques qui se posent dans la recherche du stress en général. Seront traités les outils de diagnostic permettant l'analyse des réactions au stress et les méthodes d'intervention visant une modification du comportement et du stress.

S. KAISER

TP Observation et analyse du comportement dans le contexte de la psychologie appliquée; (Lundi, 13h.-16h.)

Cet enseignement aura pour objet l'application directe des différents modèles théoriques et approches méthodologiques présentés lors des divers cours et séminaires du certificat. L'étudiant, futur professionnel de la psychologie, pourra, ainsi, se forger de véritables outils de travail par confrontation aux situations concrètes de recherche et d'intervention qui lui seront offertes.

Certificat C3 - Psychologie de la petite enfance

Ce certificat rassemble des enseignements traitant de la petite enfance dans une perspective clinique. Tout en accentuant l'importance des relations parents-enfants, les divers intervenants s'efforceront :

- d'expliquer les mécanismes d'élaboration représentatifs des systèmes sensorimoteurs (perspective instrumentale);
- de présenter les techniques thérapeutiques utilisées par diverses approches théoriques;
- d'examiner l'enfant dans une trame psycho-légale à travers divers thèmes tels l'adoption, les maltraitances, le divorce, etc.;
- de présenter et d'appliquer les différents moyens d'investigation et d'évaluation de l'état fonctionnel d'un bébé ou d'un jeune enfant dans son milieu.

A. BULLINGER

C3a La sensorimotricité; (Mardi, 08h.-10h.)

Le fonctionnement sensorimoteur du bébé est présenté dans une perspective développementale. Le cours se centre sur les mécanismes d'élaboration représentative du

fonctionnement de l'organisme. Cette perspective instrumentale permet une évaluation fonctionnelle de l'enfant. La représentation des différents déficits et la conduite de l'examen constituent une partie importante de cet enseignement.

D. STERN

C3b Introduction aux pratiques psychothérapeutiques; (Lundi, 08h.-10h.)

L'objectif de ce cours est de présenter les techniques de thérapie utilisées par diverses approches ainsi que les théories sous-jacentes à ces techniques. Seront incluses les thérapies qui se centrent sur a) les individus; b) les familles; c) les relations mère-bébé. Le cours comprendra la présentation d'un certain nombre d'approches thérapeutiques : psychanalyse, psychologie du Soi, thérapie de soutien, thérapie cognitiviste, thérapie comportementale, thérapie systémique.

Ph. JAFFE

C3c Enfance, psychologie et loi; (Lundi, 18h.-20h.)

L'enfant évolue toujours plus vers une entité particulière du point de vue légal. La reconnaissance de ses besoins et de ses droits propres, ainsi que certains phénomènes sociaux nouveaux, requièrent que les psychologues envisagent l'enfance dans une perspective multidimensionnelle à l'interface de la psychologie, de la sociologie et du droit. Ce cours traitera entre autres des thèmes de l'adoption, des maltraitances psychologiques, physiques et sexuelles, des conséquences du divorce et des nouvelles formes de gardes qui prennent en compte plus pleinement l'intérêt supérieur de l'enfant, etc. Nous ne passerons pas en revue des textes de loi et compterons sur l'éclairage de spécialistes juristes ainsi que d'autres invités.

R. MILLAN

TP L'examen sensori-moteur du jeune enfant; (Lundi, 13h.-16h.)

L'objectif de ces travaux pratiques consiste à sensibiliser l'étudiant à la réalisation de l'examen sensori-moteur. Après une introduction aux pratiques de l'examen, l'étudiant est invité à réaliser un examen qui lui permettra d'explorer les conduites de l'enfant dans différents domaines (motricité globale, schéma corporel, etc.). Un rapport est alors rédigé à partir des observations recueillies. Cet exercice, qui aura lieu dans les écoles et dans les crèches, sera réalisé à trois reprises pendant l'année.

C4 - Troubles du langage

Ce certificat regroupe des enseignements qui traitent des troubles du langage oral et écrit chez l'enfant et chez l'adulte, qu'il s'agisse de troubles développementaux (d'aquisition ou d'apprentissage) ou acquis (consécutifs à une lésion cérébrale). Il a pour objectif (1) de présenter à l'étudiant(e) les diverses approches théoriques relatives au langage et à ses troubles, et (2) de le(la) familiariser avec les principaux outils d'observation, d'analyse et d'évaluation des capacités langagières.

G. de WECK

C4a.1 Psychologie du langage : aspects normaux et troubles de l'oral; (Lundi, 10h.-12h.)

Après une introduction sur les troubles du langage chez l'enfant, abordant les notions de différences individuelles, de normal et de pathologie, le cours comprend quatre chapitres articulant des éléments de développement et de troubles des capacités langagières, articulés aux différents niveaux linguistiques et tenant compte de diverses perspectives. Les deux premiers chapitres concernent les niveaux phonologique (développement et troubles phonologiques) et suprasegmental (développement de la fluence verbale et troubles du rythme dont bégaiement). Le troisième chapitre, le plus important, traite des troubles du développement du langage selon différentes perspectives (structuraliste, neuropsychologique, pragmatique et discursive). Un dernier chapitre aborde le mutisme. Par ailleurs, quelques modes d'évaluation de ces différents troubles sont également analysés dans chacun des chapitres.

En alternance avec

C4a.2 Psychologie du langage : aspects normaux et troubles de l'écrit;

Ce cours porte sur l'apprentissage et les troubles d'apprentissage de la lecture et de la production écrite, selon diverses perspectives. Il comprend donc deux parties principales. La première est consacrée à la lecture : divers modèles d'apprentissage (cognitifs, constructivistes, sociaux-cognitifs et interactionnistes) sont discutés, ainsi que les implications sur la définition des troubles d'apprentissage (dyslexie, mauvais lecteurs) en relation avec les deux aspects centraux de la lecture (déchiffrage et compréhension). La seconde partie porte sur la production écrite, envisagée sous l'angle de la transcription graphique (orthographe - dysorthographie) et de la production discursive (différents niveaux d'opérations de production du discours). Une part importante est accordée à l'apprentissage et à la réflexion métalinguistique dans cet apprentissage. Par ailleurs, quelques modes d'évaluation de ces différents troubles de l'écrit sont également discutés dans chacune des parties.

P. ZESIGER

C4b Neuropsychologie du langage chez l'enfant; (Mardi, 16h.-18h.)

Ce cours est divisé en trois parties. La première porte sur les bases neurobiologiques de l'acquisition du langage examinées au moyen de diverses méthodes (anatomo-fonctionnelles, psychophysiologiques et comportementales). La deuxième concerne les troubles du langage écrit, abordés chez l'adulte puis, de manière plus détaillée, chez l'enfant. Divers modèles (cognitivistes, connexionnistes) et niveaux explicatifs (psychologiques, neurologiques, génétiques) sont discutés. La troisième partie est consacrée à l'acquisition du langage (oral et écrit) dans des populations spéciales (syndrome de Down, de Williams, de Landau-Kleffner, etc.), ainsi que chez des enfants présentant des atteintes cérébrales acquises au cours du développement.

J. BUTTET-SOVILLA

C4c Neuropsychologie du langage chez l'adulte; (Lundi, 16h.-18h.)

Ce cours traite des approches neuropsycholinguistiques et logopédiques des troubles acquis du langage et de la parole (aphasies, alexies, agraphies, etc.) chez des patients adultes atteints de lésions cérébrales. Il présente de manière critique les divers courants d'études et de

classification des différents déficits décrits précédemment, ainsi que leurs évolutions et récupérations en fonction d'un certain nombre de facteurs : le rôle de la dominance cérébrale, de la latéralité manuelle, ainsi que de l'efficacité de la thérapie, notamment, y sont discutés, de même que les conséquences psycho-sociales liées à ces déficits. Finalement, les divers moyens d'évaluations et de traitements des syndromes présentés sont décrits en fonction de diverses approches théoriques et pratiques.

J. BUTTET-SOVILLA, G. de WECK, P. ZESIGER

TP Sensibilisation à l'observation et à l'analyse du langage oral et écrit chez l'enfant et l'adulte; (Jeudi, 13h.-16h.)

Ces TP ont pour but de sensibiliser les étudiant(e)s à l'observation et à l'analyse qualitative et quantitative des divers aspects du langage oral et écrit dans différentes populations (enfants et adultes, normaux et pathologiques). Ils visent à permettre à l'étudiant(e) de mettre en pratique les enseignements théoriques dispensés dans les cours rattachés à ce certificat en favorisant l'intégration des diverses approches du langage et de ses troubles.

Au cours des TP, les étudiant(e)s ont l'occasion d'expérimenter différentes méthodes d'analyse des capacités langagières :

- analyse de corpus (protocoles, enregistrements audio, enregistrements vidéo) au moyen de différents outils;
- analyse de tests et de batteries de langage, avec une centration particulière sur les outils existant en français;
- application de ces tests chez l'adulte (entre étudiants) et, dans la mesure du possible, chez l'enfant (dans les écoles);
- élaboration de nouvelles épreuves.

UNITES DE VALEURS LIBRES

G. ASSAL

UV14 Neuropsychologie clinique; (Jeudi, 10h.-12h.)

Les grands syndromes d'atteinte cérébrale (aphasie, apraxie, agnosie, amnésie, etc.) sont présentés dans la perspective des données récentes de la neuropsychologie clinique et expérimentale. L'accent sera également porté sur les aspects psychiatriques qu'entraînent de telles lésions, c'est-à-dire que les modifications de la conscience, de l'humeur et de la personnalité seront abordées telles qu'on les rencontre lors de lésions frontales ou d'atteintes hémisphériques droites, etc.

L. BIZZINI

UV10 Psychogérontologie et psychopathologie de l'âge avancé; (Jeudi, 08h.-10h.)

Cet enseignement a d'abord pour but de décrire et d'analyser la modification, l'apparition et l'évolution de comportements, qui, au cours du vieillissement, s'insèrent dans les limites imposées au système nerveux et aux fonctions par les facteurs génétiques d'une part et par les facteurs sociaux déterminés par l'environnement d'autre part.

Il prévoit de montrer comment la psychogérontologie s'inscrit dans une science plus large du changement dans le temps et en est arrivée à élaborer une méthode propre qui, basée sur les faits de maturescence et de sénescence, permet d'envisager différemment les problèmes comportementaux observés à chaque âge de la vie.

Il comporte également la description et l'illustration des aspects les plus habituels de la psychopathologie du patient âgé.

M. BOVET

UV30 Mécanismes d'apprentissage et progrès cognitifs; (Mardi, 10h.-12h.)

La première partie du cours étudiera le développement cognitif au moyen de **recherches** portant sur l'apprentissage opératoire de diverses notions logiques et physiques.

- a) On présentera tout d'abord un aperçu historique des études piagétiennes d'apprentissage.
- b) Puis on étudiera les travaux de divers autres auteurs concernant l'apprentissage de notions piagétienennes. Ils illustreront plusieurs controverses théoriques et expérimentales.

La seconde partie du cours sera centrée sur **l'application** de la méthode d'apprentissage opératoire à travers des études interculturelles et en psychopathologie.

T. de SAUSSURE

UV32 Psychanalyse et christianisme; (Lundi 08h.15-10h.)

Semestre d'hiver : éléments pour un dialogue

Etude de quelques aspects du fonctionnement psychique conscient et inconscient, individuel et collectif. Mise en relation avec des thèmes centraux de la théologie et de la foi chrétiennes. Comparaisons épistémologiques. Acquisition d'une méthodologie élémentaire pour ce dialogue.

Semestre d'été : désir et prières

Des textes psychologiques, psychanalytiques, bibliques et théologiques conduiront la recherche destinée à décrire le désir inconscient et les besoins conscients qui, du cri, s'expriment en paroles humaines. En les confrontant à la Parole, nous étudierons ce qui caractérise la prière chrétienne.

P. DILLENBOURG

UV21 Interaction personne-machine, (Lundi, 18h.-20h.)

L'objectif de ce cours est d'amener l'étudiant à construire des interfaces «homme-machine» qui mettent en oeuvre les principes de base de l'ergonomie logicielle. Cette compétence comporte une facette technologique et une facette cognitive. La dimension technologique consiste à construire de petits logiciels au moyen d'un générateur d'application. La dimension psychologique et pédagogique réside dans l'analyse des processus cognitifs induits par l'utilisation de l'interface.

Le cours se centrera sur les logiciels les plus pertinents pour le cursus de la faculté : les didacticiels, les logiciels permettant de construire des expériences, les tests psychologiques ou pédagogiques, les jeux et les simulations. Le cours étudie notamment les modalités d'interaction (réponse-texte, réponse-bouton, déplacement d'objets,...), les styles d'interaction (langage de commandes, arbre de menus, manipulation directe), l'adaptation à l'utilisateur, l'animation et le son (multimédia), les hypertextes, etc. Nous utilisons le progiciel Authorware qui permet de programmer des interactions complexes en disposant des icônes, dont on modifie ensuite les paramètres. Bien que le concepteur n'écrive pas de code à proprement

parler, ce cours exige des connaissances de base en informatique (concepts de variable, de boucle, de procédure...).

J. GASSER

UV26 Logique formelle II (Lausanne BFSH2); (Vendredi, 10h.-12h.; TP : Vendredi 13h-15h.)

Ce cours-séminaire est une initiation à la métalogique; il présuppose les connaissances acquises dans le cours «Logique formelle I». Il porte sur la formalisation et la théorie des modèles. On y étudie aussi d'autres théories logiques (non classiques) : modales, polyvalentes, floues, etc.

CH. GILLIERON PALEOLOGUE

UV31 Méthodes qualitatives et modèles sémiologiques : l'éthique et l'émique; (Mercredi, 08h.-10h.)

Qu'il ait affaire à des comportements de type sensori-moteur ou à des productions langagières, graphiques ou théâtrales, le psychologue, en reconstituant l'univers du sujet, traite de signes. Dans le premier cas, les « tableaux perceptifs » constituent des signes puisqu'ils renvoient à plus (ou autre chose) qu'eux-mêmes. Dans le deuxième cas, il s'agit d'objets produits intentionnellement par le sujet, et vus par lui comme symboliques. Comment valider la description que peut faire l'observateur d'un système symbolique ? La double analyse des signifiants et des signifiés peut faire appel à des critères internes ou externes. Dans le cas le plus classique, on fait appel à un expert pour juger les productions fabriquées à partir d'un modèle (un francophone pour une grammaire du français, l'informant pour un scénario imaginé par l'ethnologue, l'animal qui accepte ou rejette leurre). En psychologie toutefois se pose le problème de la meilleure place pour juger d'un modèle : doit-on revenir à des critères externes, communs à ceux des sciences de la nature, ou doit-on nécessairement faire appel à une connaissance explicite du sujet ? La question se pose tout spécialement pour les fonctionnements qui ne sont pas du type sensori-moteur. Le cours abordera successivement le problème de la construction d'un modèle dans une démarche bottom-up, et celui de sa validation par les méthodes de simulation, de diagnostic, de prédiction.

P. MENDELSON

UV22 Apprentissage et environnements informatiques; (Mercredi, 14h.-16h.)

Ce cours-séminaire présente une vue d'ensemble des différentes applications de l'informatique dans le domaine de l'enseignement et de la communication. Il s'adresse en priorité aux étudiants possédant déjà une formation de base en informatique. L'objectif de cet enseignement est de les former principalement à la réflexion sur l'usage pédagogique des environnements informatiques d'apprentissage et à leur évaluation. Sur le plan technologique, ce cours donne aux participants l'occasion de se familiariser avec les environnements informatiques qui seront évoqués et/ou étudiés pendant l'année. Ce travail d'analyse est réalisé dans quatre domaines d'application : 1) les activités de programmation et leurs effets sur le développement cognitif (recherches sur LOGO); 2) les transformations apportées par l'informatique aux langages dits «fondamentaux» : écrire, lire, raisonner, calculer, dessiner; 3) les logiciels d'enseignement assistés par ordinateur (EAO) : typologie et évaluation; 4) les logiciels de communication et le développement des environnements d'apprentissage.

R. MILLAN

UV28 Fondements théoriques et méthodologiques de l'investigation sensori-motrice chez l'enfant d'âge préscolaire; (Mardi, 12h.-14h.)

L'objectif du cours est d'aborder différents aspects de la dynamique de l'examen des troubles sensori-moteurs. Plusieurs approches de l'examen pratiqué auprès de l'enfant d'âge préscolaire seront présentées. Les dimensions théoriques et méthodologiques qui soutiennent la pratique de l'investigation sensori-motrice ainsi que ses liens avec les orientations thérapeutiques seront discutées.

M. MÜHLETHALER

UV16 Neurophysiologie; (Jeudi, 16h.-18h.)

Ce cours a pour but d'approfondir certains chapitres déjà abordés lors du premier cycle. Dans un premier temps, on traitera du contrôle moteur. Après quelques rappels sur la physiologie musculaire, les réflexes et l'intégration au niveau spinal, on élaborera progressivement jusqu'à la programmation motrice et au mouvement volontaire. Suite à la description du système oculomoteur et du contrôle postural, on introduira une perspective plus générale d'intégration sensorimotrice. On discutera par ailleurs des travaux expérimentaux et théoriques concernant la plasticité dans les systèmes moteurs ainsi que de modèles tentant d'expliquer l'ensemble de la motricité.

Dans une deuxième période, et en fonction du temps disponible, on pourra envisager de traiter d'autres chapitres pour lesquels les étudiants manifesteraient un intérêt particulier.

F. ROSEL

UV4 Techniques projectives; (Vendredi, 16h.-18h.)

Introduction générale aux tests de personnalité : les tests analytiques (questionnaires), les tests projectifs : méthodes constructives (ex. le village), constitutives (ex. Rorschach), interprétatives (ex. TAT, DPT).

Initiation au Rorschach selon la méthode «classique» inspirée de la théorie de la Forme (cotation). Auteurs de référence : E. Bohm, D. Anzieu, N. Rausch de Traubenberg, J. Exner.

L'enseignement théorique sera documenté par des exemples particulièrement illustratifs, choisis également en raison de leur opposabilité. Exemples : débilité simple/psychose infantile, syndrome psycho-organique/absence de syndrome psycho-organique; psychose/non-psychose.

Introduction théorique au TAT (Thematic Aperception Test de Murray); analyse du discours sur la base de critères perceptifs, logiques et syntaxiques (organisation des données temporelles, formulations se rapportant à la réciprocité, etc.). Ces bases élémentaires seront enseignées à l'aide de protocoles paradigmatisques et de ce fait même non-exhaustifs.

J. VONECHE

UV29 La méthode biographique en psychologie génétique; (Lundi, 16h.-18h.)

Ce cours s'inscrit dans la perspective d'une science qualitative du singulier, d'une part, et dans celle de l'étude du cycle de la vie entière de l'autre.

Grâce à la méthode de cas, on montrera qu'en psychologie comme en histoire, les événements les plus significatifs sont nécessairement uniques et non répétables.

Les différentes méthodes biographiques seront examinées pour y relever le rôle des âges de la vie, la conceptualisation du changement, la mise en vedette des événements, la prise de conscience par la narration, les processus créatifs, etc...

NN

UV25 Clinique psychanalytique; (Mercredi, 18h.-20h.)

Théorie et clinique psychanalytique de l'enfant, l'adolescent et l'adulte.

NN

UV33 Analyse multivariée; (Vendredi, 12h.-14h.)

VII. LISTE ET DESCRIPTIFS DES ENSEIGNEMENTS DU DIPLOME DE LOGOPEDIE

VII.1. Liste des enseignements du diplôme de logopédie

A) Cours pré-requis de premier cycle

- En Psychologie (2 cours)
 - . Psychologie du langage
 - . Physiologie du système nerveux
- En Sciences de l'Education ou en Lettres (1 cours)
 - . TC II03 Introduction aux sciences du langage et de la communication
 - . Introduction à la linguistique française I

U. Frauenfelder
M. Mühlthaler

J.P. Bronckart/J.L. Chiss
A. Auchlin

B) Cours obligatoires de deuxième cycle

- En Psychologie :
 - les 3 cours des certificats B2 et C4 (+ les TP du C4)
 - . l' UV 14
 - . la recherche en psycholinguistique

En Sciences de l'Education : 2 parmi les 3 cours suivants

- . R ISC1.6 Processus et difficultés d'apprentissage
- . SP 19 L'évaluation de l'apprentissage et de la capacité d'apprentissage
- . 9 SC II Didactique de la langue : histoire, problèmes et perspectives

M. Crahay

F. Büchel

J.P. Bronckart, J.L. Chiss

C) Cours spécifiques au diplôme de logopédie

1ère année :

- . L02 Stomatologie (Médecine Dentaire)(2ème semestre)
- . L04 Séminaire de logopédie I
- . TP de logopédie I

J.P. Bernard
G. de Weck
Institutions

2ème année :

- . L05 Séminaire de logopédie II
- . TP de logopédie II

M. Overton Venet,
J. Buttet Sovilla
Institutions & Hôpitaux

1ère + 2ème années :

- . L01 Audiophonologie (Médecine ORL)
- . L03 Phoniatrie (Médecine ORL)*

P. Dulguerov
P. Dulguerov

VII.2. Descriptifs des enseignements

J.P. BERNARD

L02 Stomatologie (Médecine Dentaire) (2ème semestre); (Mardi, 18h.-20h.) *

Anatomie de l'extrémité céphalique et des cavités bucco-nasales; phylogénèse et embryologie de la face; croissance faciale; malformations congénitales et acquises de la face et de la cavité buccale.

G. de WECK

L04 Séminaire de logopédie I; (Lundi, 12h.-14h.)

Ce séminaire, dont le but est d'articuler théories et pratiques logopédiques, est constitué essentiellement d'interventions extérieures de logopédistes cliniciens. Il porte sur différents thèmes concernant les troubles du langage oral et écrit chez l'enfant (évaluations, travail avec les familles, modes d'interventions, etc.).

P. DULGUEROV

L01 Audiophonologie (Médecine ORL); (Lundi, 14h.-16h.)

M. OVERTON VENET, J. BUTTET SOVILLA

L05 Séminaire de logopédie II; (Lundi 12h.-14h.)

Ce séminaire, dont le but est d'articuler théories et pratiques logopédiques, est constitué essentiellement d'interventions extérieures de logopédistes cliniciens. Il porte sur différents thèmes concernant les troubles acquis du langage oral et écrit essentiellement chez l'adulte (évaluation et analyse des troubles, approches thérapeutiques, etc.).

Travaux pratiques de logopédie I

Ces travaux pratiques se déroulent sous la responsabilité de logopédistes cliniciens dans différents centres de consultation et dans des institutions spécialisées pour enfants. Leur fonction est de permettre à l'étudiant de se familiariser avec l'observation d'enfants et d'adolescents qui présentent des troubles du langage oral et écrit.

Travaux pratiques de logopédie II

Ces travaux pratiques se déroulent dans des centres de consultation, dans des institutions et dans des services hospitaliers auprès d'enfants, d'adolescents et d'adultes. Placés sous la responsabilité des logopédistes cliniciens, ces TP permettent à l'étudiant de participer à l'évaluation et au traitement logopédiques.

* Ce cours n'aura pas lieu en 1997-1998

Les horaires sont donnés à titre indicatif et sous réserve de modifications.

VIII. CODE D'ETHIQUE

concernant la recherche au sein de la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation

I. PREAMBULE

Un code d'éthique n'est pas assimilable à un ensemble de règles applicables à la lettre. En sciences humaines, la recherche agit nécessairement sur les personnes et les institutions, ne serait-ce que parce qu'elle peut modifier leurs représentations de la réalité. L'important est d'apprécier les risques, de les limiter et de renoncer aux travaux qui feraient courir trop de risques. Un code d'éthique énonce à ce propos des principes généraux. Il revient à chaque chercheur de réfléchir - selon sa discipline, les particularités de sa recherche et les situations concrètes - sur les problèmes éthiques rencontrés. L'éthique évolue avec l'histoire et il n'existe pas de principe applicable sans nuance. Lorsqu'un chercheur rencontre un problème éthique, il recherchera l'avis de collègues susceptibles de l'aider, consultera les membres d'une commission d'éthique et/ou négociera des règles avec les personnes ou organisations touchées par sa recherche.

Le présent code a pour objet de préciser les principes généraux qui s'appliquent à la recherche dans la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education de l'Université de Genève. Il est destiné aussi bien aux chercheurs de tout statut qu'aux étudiants (en tant qu'apprentis chercheurs) et aux partenaires et usagers de la recherche. Son rôle est d'informer, de donner une base de référence commune et d'orienter la réflexion. Les principes généraux énoncés dans le code doivent faire l'objet d'échanges constants, d'une formation dans le cadre des enseignements, d'une discussion et d'une concertation dans le cadre de la commission d'éthique élue par le Conseil de Faculté de la FPSE, et d'autres instances facultaires. En particulier, chaque fois que ce code est trop flou ou général pour fixer des règles de conduite dans une situation complexe, on s'efforcera de l'expliciter et de clarifier le contrat de collaboration entre les chercheurs et les partenaires de la recherche.

Dans cet esprit, le présent code doit être facilement accessible, notamment sous forme de document polycopié. Il est en particulier remis, par la Présidence de la Section concernée, à tout assistant et enseignant entrant dans la Faculté et, par l'enseignant responsable, à tout étudiant participant à une recherche.

Les recherches menées en psychologie et en sciences de l'éducation présentent des caractères semblables mais aussi des différences. Certaines parties de ce code s'appliquent davantage aux expériences de laboratoire, d'autres aux recherches et interventions en milieu naturel. Il revient à chacun d'identifier les principes les plus pertinents pour ses travaux et de les adapter à son cas particulier.

Le code d'éthique de la FPSE n'entend pas se substituer aux règles déontologiques établies dans certaines professions ou certaines disciplines scientifiques. Le chercheur est également tenu de prendre connaissance et de respecter les règles de l'institution à l'intérieur de laquelle il conduit sa recherche.

Le code prend pour acquis le respect des règles en vigueur dans la communauté scientifique: ne pas tricher ou manipuler des données, citer ses références et ses sources, faire mention des collaborations, s'assurer de l'accord des autres chercheurs impliqués avant toute présentation de données, etc.

II. PRINCIPES

1. Respect des droits fondamentaux de la personne

Toute recherche doit respecter les droits fondamentaux des personnes concernées, enfants ou adultes.

2. Appréciation et limitation des risques

Toute recherche doit éviter de nuire à des personnes ou à des institutions. Si un risque - inconfort majeur sur les plans physique, mental, émotionnel - existe, si des implications sociales ou politiques sont probables, le chercheur doit en mesurer l'importance, et avertir en conséquence la personne ou le groupe. Au cas où, malgré toutes les précautions prises, l'expérience devait engendrer des inconvénients ou troubles pour la personne concernée, le chercheur s'engage à chercher une solution appropriée.

3. Consentement libre et éclairé du sujet partenaire de la recherche

Toute recherche impliquant la participation active d'individus doit être conduite avec le consentement libre et éclairé des intéressés. Les observations dans des lieux publics, les analyses d'objets, de textes ou d'images appartenant au domaine public, ainsi que les recherches effectuées à partir de bases de données existantes et ne requérant pas une participation active des individus ne nécessitent pas le consentement des personnes.

Le consentement est éclairé lorsque les personnes ou groupes qui font l'objet d'une recherche sont informés :

- de ses buts;
- de l'identité des responsables de la recherche et des institutions pour lesquelles ils travaillent;
- des méthodes de recueil des données et des observations;
- des implications pratiques pour tout ou partie des personnes concernées;
- des précautions prises pour respecter le caractère confidentiel de certaines données et l'anonymat des personnes, voire des institutions.

Certaines recherches en sciences humaines n'ont de sens qu'avec des sujets « naïfs » qui ne savent pas exactement ce que le chercheur observe; s'ils le savent, leur comportement en est immédiatement modifié et la recherche perd tout intérêt. Dans ce cas seulement, l'objet et les buts de la recherche peuvent être tus, dans l'exacte mesure nécessaire à la poursuite des travaux et avec le souci d'informer dès que possible.

Pour qu'il y ait **libre consentement**, il faut :

- que les personnes intéressées soient informées (voir ci-dessus);
- qu'elles décident personnellement, sans aucune pression du chercheur ou de leur hiérarchie professionnelle ou d'un groupe quelconque;
- qu'elles puissent se rétracter à tout moment de l'expérience ou de la recherche;
- que leur refus ou retrait n'entraîne aucune conséquence fâcheuse pour elles-mêmes.

Les enseignants qui mènent ou supervisent des recherches veilleront à garantir les conditions d'exercice du libre consentement des sujets sollicités, particulièrement s'il s'agit d'étudiants, d'assistants ou d'autres personnes qui se trouvent, vis-à-vis de ces enseignants, dans une situation de dépendance.

La participation à une recherche en tant que sujet ne saurait constituer un pré-requis pour l'inscription à une unité de valeur ou à un cycle d'études.

Dans le cas d'un enfant **mineur** ou de personnes qui ne sont pas capables de discernement, le consentement pourra être donné par les parents ou un membre de la famille proche. Pour la recherche menée dans les écoles, le consentement est donné par la direction générale concernée. Ce consentement des adultes responsables est nécessaire, mais pas suffisant. Aucun enfant, aucune personne privée de discernement, ne doit être obligé de participer à une recherche s'il manifeste des craintes ou des réticences, nonobstant l'autorisation des répondants légaux.

4. Respect de la sphère privée

Toute personne ou tout groupe a droit au traitement confidentiel de toutes les données le concernant, pendant et après la recherche.

Le chercheur doit s'engager à ne publier aucune donnée mettant dans le domaine public des informations touchant à la sphère privée d'une personne, d'un groupe ou d'une organisation identifiable, sauf si les intéressés y consentent par écrit. Dans le doute, notamment lorsque la recherche porte sur un petit nombre de personnes ou d'institutions facilement reconnaissables, le chercheur renoncera à publier des informations spécifiques permettant de les identifier.

Les matériaux de la recherche, en particulier les données concernant la sphère privée des individus, doivent être détruits dans un délai raisonnable si leur conservation ne s'impose pas pour des raisons scientifiques. Aussi longtemps qu'on les conserve, des règles strictes doivent être appliquées pour que ces informations :

- ne soient pas accessibles à des personnes non habilitées à en prendre connaissance;
- soient codées ou fragmentées de manière à ne permettre que très difficilement de remonter aux personnes et aux institutions.

Le chercheur s'organisera notamment pour ne laisser figurer dans les données en cours de traitement ou archivées qu'un strict minimum d'indications personnelles. Lorsqu'ils sont nécessaires à la poursuite de la recherche, les noms et indications personnelles doivent être conservés séparément des données.

Ces règles s'appliquent aux données enregistrées manuellement aussi bien qu'aux données informatiques et aux cassettes audio et audiovisuelles. Lorsqu'il s'agit d'enregistrement audiovisuels, le chercheur demandera expressément l'accord de la personne ou du groupe s'il veut en faire usage dans son enseignement ou lors de

conférences. Le chercheur qui présente en public des enregistrements audiovisuels qui n'ont pas subi de transformation rendant la personne non identifiable se doit de dire aux auditeurs, en particulier aux étudiants, qu'ils sont astreints au secret professionnel.

Le chercheur prend par ailleurs systématiquement connaissance des législations internationale, fédérale et cantonale sur la protection de la vie privée et l'utilisation des données à caractère personnel.

5. Utilisation des informations

Le chercheur utilise les informations recueillies dans le cadre d'une recherche à des fins scientifiques. Il évite de s'en prévaloir pour faire pression sur des personnes ou s'assurer quelque avantage que ce soit. Dans le cas particulier des recherches-action, le chercheur peut décider d'intervenir dans un processus de décision; il en prend alors la responsabilité personnelle tout en ayant négocié les modalités de son intervention dès le début de la recherche.

Les informations personnelles recueillies à propos d'enfants ne sont pas communiquées aux adultes qui en sont responsables; si le chercheur considère qu'il est nécessaire et utile de communiquer certaines informations, il en prend la responsabilité personnelle. Les informations personnelles recueillies auprès d'adultes ne sont pas communiquées à des tiers sans leur consentement explicite. Cela s'applique aussi à l'autorité dont ils relèvent, qui n'a pas à connaître le contenu des observations, des entretiens, des tests, etc.

Si, par imprudence ou accident, certaines données recueillies dans le cadre de la recherche viennent à la connaissance de tiers ou d'autorités qui prétendent s'en servir pour fonder une décision ou prendre des mesures, le chercheur s'opposera, dans la mesure de ses moyens, à tout abus et fera valoir le droit des personnes et des groupes à la protection de leur sphère privée.

6. Restitution des résultats de la recherche

Le chercheur informe la personne, le groupe ou l'institution concernés des résultats de sa recherche, selon les modalités qui ont été convenues au début de la recherche.

Au-delà de l'information, le chercheur se soucie, dans la mesure du possible, de prévenir les interprétations fallacieuses et les généralisations abusives. Sa responsabilité est d'aider les usagers et partenaires de la recherche à en faire un usage prudent et nuancé, en prenant conscience des limites et incertitudes de toute démarche scientifique. Le chercheur interviendra, dans la mesure de ses moyens, pour corriger ou nuancer les interprétations, décisions et pratiques erronées ou imprudentes qui se réclament de son travail.

7. Responsabilité personnelle et solidarité collective

Chaque chercheur s'engageant dans une recherche, y compris s'il est étudiant, est **personnellement** responsable de son travail sur le terrain, des données qu'il accumule et des textes ou publications qu'il rédige.

Les chercheurs qui dirigent ou coordonnent les travaux de plusieurs personnes à l'intérieur d'une recherche sont plus globalement responsables du respect du code d'éthique par chacun des collaborateurs de la recherche.

A l'intérieur des cours et séminaires de recherche, les enseignants exercent la même responsabilité à l'égard de leurs étudiants et assistants.

Plus généralement, tout chercheur de la FPSE peut et doit se sentir concerné sur le plan éthique par les recherches menées dans le cadre ou avec l'appui de la Faculté. Cette solidarité collective s'incarne, mais ne s'épuise pas, avec la constitution d'une commission facultaire d'éthique.

III. REGLEMENT DE LA COMMISSION D'ETHIQUE FACULTAIRE

Mandat

La commission d'éthique de la FPSE a pour charge, sous la responsabilité du Conseil de Faculté, d'élaborer et préciser les règles générales d'éthique (Code d'éthique) s'appliquant aux recherches de la FPSE, et de proposer des modifications éventuelles. Elle doit réexaminer les principes du code au moins une fois par mandat.

Elle sert de consultant auprès des Présidences de Section lors de l'élaboration des procédures relatives aux demandes de recherche et lors de leurs interactions, relatives aux recherches des membres de la FPSE, avec les institutions extérieures.

Elle sert d'instance de consultation lorsque les chercheurs de la FPSE recherchent un avis extérieur quant aux aspects éthiques de leur recherche.

Elle agit en tant qu'interlocuteur facultaire des institutions extérieures en ce qui concerne les problèmes éthiques soulevés par des recherches conduites par des membres de la FPSE, et peut également servir d'instance d'appel au cas où des différends existeraient avec des institutions extérieures quant aux aspects éthiques d'une recherche.

Compétence

La compétence de la commission d'éthique s'étend à tout projet de recherche émanant des enseignants, assistants et étudiants de la Faculté.

La Commission peut, en cas de nécessité (par exemple sur demande d'une institution qui finance ou autorise une recherche), émettre une attestation relative aux aspects éthiques d'un

projet de recherche provenant de la FPSE. Dans ce cas, elle doit être renseignée de manière claire sur le but et la méthodologie de l'étude, et sur les éventualités de risque pour les personnes concernées.

Les appréciations d'ordre éthique se fondent en particulier sur les aspects suivants : but de la recherche, méthodes, choix des personnes ou institutions qui seront étudiées, modalités relatives au consentement libre et éclairé des sujets partenaires de la recherche et à la confidentialité et protection des données.

Les bases sur lesquelles la commission d'éthique s'appuie pour émettre un préavis sont notamment : le code éthique de recherche de la FPSE, les directives du DIP, le Code déontologique de la Fédération Suisse de Psychologie, la Déclaration d'Helsinki, le Ethical principle No 9 de l'APA, la Déclaration sur la protection de la vie privée et l'utilisation de données à caractère personnel à des fins de recherche (European Sciences Foundation). L'attestation délivrée par la Commission relative à un projet de recherche ne diminue en rien la responsabilité du chercheur; elle indique essentiellement que le chercheur a sollicité l'avis d'autres professionnels, et que le projet tel que décrit a été considéré comme répondant aux principes éthiques de recherche observés par la FPSE.

Composition

La Commission est une commission permanente, composée d'au moins 4 membres de la FPSE, dont au moins deux membres de chaque section; elle doit comprendre deux professeurs et deux membres du corps intermédiaire. Un suppléant par section au moins est désigné.

Les membres et leurs suppléants sont désignés par le Conseil de Faculté, pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois.

La Commission se réunit sur demande, mais au moins une fois par année; elle prévoit également des réunions régulières avec les principaux interlocuteurs institutionnels pour faire le tour des problèmes.

Approuvé par le Conseil de Faculté le 20 juin 1990
Modifié par le Conseil de Faculté le 23 novembre 1995